DEPARTEMENT DE PARIS

N° 5 – Lundi 29 mai 2006

# COMPTE - RENDU SOMMAIRE

## *DEPARTEMENT DE PARIS*

**Séance du lundi 15 mai 2006**

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte à quinze heures vingt-deux minutes sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

---

**Adoption de comptes rendus.**

**M. LE PRÉSIDENT** propose à l'Assemblée d'adopter les procès-verbaux intégraux des séances des lundi 12 et mardi 13 décembre 2005 et lundi 30 janvier 2006 qui ont été publiés au Bulletin départemental officiel ainsi que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 4 avril 2006 qui a été affiché.

Ils sont adoptés sans observation.

---

**2006, DASES 176 G - Schéma directeur départemental pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées à Paris.**

**Vœu n° 1 G déposé par Mme Marie-Thérèse ATALLAH et les membres du groupe "Les Verts" afin qu'une présentation du Schéma directeur et de la mise en place de la M.D.P.H. soit effectuée dans le cadre de réunion publique organisée dans chaque mairie d'arrondissement.**

**M. LE PRÉSIDENT** rappelle que ce schéma directeur pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées est le fruit d'un travail de concertation intense, en effet, 18 mois d'élaboration ont permis de recueillir les attentes et les suggestions des responsables associatifs et des personnes handicapées.

L'orateur regrette la très faible implication de l'Académie de Paris pourtant associée à cette démarche, ce qui illustre les carences graves de l'Education nationale en terme d'accueil à l'école des enfants souffrant de handicap, ce qui fait peser de lourdes menaces sur la prochaine rentrée scolaire.

L'orateur rappelle que depuis 2001, l'Exécutif a pour ambition de renforcer sensiblement la place, le rôle, l'influence des citoyens handicapés dans la Cité.

L'orateur précise que, hors aides sociales, les crédits consacrés aux personnes en situation de handicap ont été multipliés par 12 entre 2001 et 2006, atteignant la somme de 28,8 millions d'euros.

L'orateur indique que depuis le 1er janvier 2006, les Départements ont vu leur champ de compétence sensiblement élargi dans ce domaine et que ce Schéma directeur couvre la période 2006-2010 avec des objectifs élevés mais réalistes de création de place en établissement, ainsi, par rapport aux chiffres de 2005, l'augmentation programmée d'ici 2010 est de 55 % pour les adultes et de 38 % pour les enfants.

L'orateur ajoute que le rôle de ce schéma est plus large car l'Exécutif a tenu à ce qu'il permette la création d'instruments nouveaux dédiés à l'autonomie et la citoyenneté des personnes handicapées, par exemple, il prévoit de développer tous les vecteurs d'information disponibles, d'améliorer l'accueil téléphonique ou d'instaurer un centre de ressources spécialisées et intègre la mise en accessibilité de la voirie, des écoles et des équipements culturels car l'intégration réelle dans la Cité passe d'abord par la possibilité de circuler, de mieux maîtriser son temps et d'accéder à l'école, à la culture, à l'emploi et au sport.

L'orateur considère que pour qu'évolue le regard sur le handicap, la Ville doit elle-même évoluer afin de favoriser le choix des parcours individuels, l'accomplissement des projets de vie et l'épanouissement des personnes, d'ailleurs depuis cinq ans cet enjeu majeur de l'accessibilité est constant dans l'approche de la Municipalité comme en témoigne notamment le dossier du tramway, la réalisation des lignes Mobilien, l'élaboration du dispositif Paris accompagnement mobilité ou encore la mise en accessibilité de tous les bureaux de vote de la Capitale.

L'orateur indique que la Maison départementale des personnes handicapées, créée en conformité avec la loi de février 2005, doit offrir à des familles souvent perdues dans des méandres bureaucratiques une solution beaucoup plus rationnelle.

L'orateur ajoute que lors d'une très prochaine séance du Conseil de Paris, il sera proposé d'approuver la localisation définitive de cette maison au 69, rue de la Victoire, dans le 9e arrondissement.

L'orateur fait observer que la réalisation effective des objectifs fixés par le Schéma directeur implique l'engagement durable de tous les partenaires institutionnels, à commencer par l'Etat qui cofinance de nombreuses structures de proximité. L'orateur précise que jusqu'à présent, le partenariat sur ce dossier, excepté sur l'école, s'est avéré constructif, mais sur bien d'autres sujets il a pu constater des manquements graves aux engagements financiers initiaux et la création d'un comité de suivi réunissant l'ensemble des

acteurs concernés contribuera donc au respect du cahier des charges et à l'assiduité de tous.

L'orateur souligne à quel point ce Schéma marque une étape importante dans l'action mise en œuvre depuis 5 ans et traduit une volonté claire au sein d'une société dont l'attitude face au handicap évolue malheureusement de façon trop lente.

**Mme de PANAFIEU** estime que ce Schéma directeur départemental pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées à Paris se veut généreux et qu'elle ne saurait l'en blâmer, et tient, à cette occasion, à féliciter l'ensemble des associations qui font un travail remarquable, quotidiennement, pour améliorer la vie des personnes handicapées à Paris.

L'orateur ajoute que, toutefois, à la lecture du Schéma, elle a ressenti davantage ce document comme un recensement des besoins des Parisiens, un catalogue de ce qu'il faudrait faire et non comme un vrai projet de réalisation, d'ailleurs chaque objectif structurel énoncé est accompagné d'observations systématiques, votes des crédits nécessaires et recherches d'emprises foncières.

L'orateur fait observer que si les emprises foncières ne sont pas déterminées dès aujourd'hui, les objectifs 2010 ne pourront pas être atteints et le projet P.L.U., qui fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine séance au Conseil de Paris, devrait déjà comporter, dans la liste des emplacements réservés, ces emprises.

L'orateur considère que si un certain nombre de dispositions doivent être prises indéniablement pour permettre aux handicapés de trouver toute leur place dans la société, il n'en demeure pas moins que l'un des efforts majeurs doit se faire en faveur de l'accès toujours plus grand des handicapés dans les structures scolaires et de Petite enfance. En effet, la finalité est de parvenir à changer durablement le regard de la société sur le handicap, de faire en sorte que les générations futures cessent de s'adresser aux plus accidentés de la vie avec compassion, voire avec pitié, mais reconnaissent la plus-value que la grande majorité d'entre eux peut apporter aux différentes étapes de la vie, pour cela, il faut considérer l'intégration du plus grand nombre dans les structures scolaires et de Petite enfance comme une priorité absolue.

L'orateur estime que multiplier les actions pour changer le regard des personnes valides sur le handicap est une bonne initiative, mais ce n'est pas une disposition suffisante, en effet, les opérations ponctuelles sensibilisent la population mais n'ont pas d'effet à long terme.

L'orateur fait observer que la grande majorité des jeunes a une attitude positive vis-à-vis de celles et ceux de leur âge issus de l'immigration ou ayant une couleur de peau ou une religion différente de la leur et c'est l'école de la République qui a permis cela car ces jeunes ont appris naturellement, jour après jour, à découvrir petit à petit les caractéristiques de leurs différences, à dialoguer entre eux, à apporter, à échanger des éléments de leur culture, à s'accepter en tant que tel, à construire des projets communs et à nouer entre eux des relations de camaraderie et d'amitié.

L'orateur estime que plus l'entrée des jeunes enfants handicapés dans les structures ordinaires de la Petite enfance et de l'école sera favorisée et plus cela permettra aux enfants valides d'intégrer précocement la notion du handicap comme appartenant naturellement à la vie en société alors, leur regard et puis, plus tard, quand ils seront adultes, leur comportement sociétal se modifiera.

L'orateur ajoute que tous les handicaps ne peuvent pas être admis dans une structure ordinaire, mais, chaque fois que cela est possible, il faut tendre vers cette intégration, d'ailleurs c'est l'un des principes fondamentaux de la loi du 11 février 2005 et l'une des cinq priorités du projet de l'Académie de Paris pour la période 2006-2009. L'orateur regrette que ce Schéma directeur départemental ne consacre que deux pages à ce que les familles d'enfant handicapé de moins de 15 ans considèrent à juste titre comme étant leur principal problème.

L'orateur indique qu'elle est consciente que la scolarisation de ces enfants nécessite des auxiliaires de la vie scolaire compétents et l'Etat et les collectivités locales doivent s'atteler à la formation de ceux-ci pour compenser le manque criant d'effectifs.

L'orateur précise que l'Académie de Paris intègre, dès la prochaine rentrée, un module handicap au programme des I.U.F.M., destiné à l'ensemble des enseignants, et prévoit l'ouverture de quatre classes d'intégration scolaire pour le handicap mental. L'orateur considère que la collectivité parisienne se doit absolument de soutenir ces initiatives et sans aucune retenue.

L'orateur croit profondément en cette voie de l'intégration par l'école pour faire évoluer les mentalités, pour dissiper l'indifférence, pour motiver l'opinion publique sur le sort injustement réservé aux personnes

handicapées et regrette que cet effort particulier n'ait pas encore trouvé toute sa place dans le projet municipal.

**M. LE PRESIDENT** fait remarquer qu'il a dit que la Municipalité avait une très bonne coopération avec l'Etat sauf dans le domaine de l'école, d'ailleurs la rentrée de septembre prochain va être catastrophique de ce point de vue-là car l'Etat n'écoute pas ce que la Municipalité tente de lui dire.

L'orateur s'étonne donc des propos de Mme de PANAFIEU.

**Mme CAPELLE** estime que les personnes handicapées sont naturellement des citoyens de plein droit et qu'à ce titre, elles doivent pouvoir accéder dans les mêmes conditions que tout un chacun à tous les services offerts par la Ville et le Département aux Parisiens, tel est le principe général qui doit guider l'action.

L'orateur ajoute qu'à la lecture de ce Schéma départemental, elle constate les progrès accomplis en faveur des personnes handicapées, en particulier en termes d'accessibilité des bâtiments publics et d'aménagement de voirie où un retard important était à combler, c'est donc un bon texte qu'elle approuve.

L'orateur considère que l'expérience de scolarisation des enfants non voyants menée à l'école de l'avenue Parmentier dans le 11e arrondissement est positive et mérite d'être étendue, de même que la scolarisation des enfants en fauteuil est nécessaire ou de tout autre enfant porteur de handicap mais cela suppose que l'Etat débloque les postes et les crédits pour fournir des auxiliaires de vie qui aident ces enfants dans les établissements scolaires.

L'orateur ajoute qu'il n'y aura pas assez d'auxiliaires de vie pour assurer la rentrée des petits Parisiens porteurs de handicaps, donc il faut que l'Etat fasse ce qui est de ses compétences pour que ces enfants puissent plus tard s'insérer dans la vie active.

L'orateur fait remarquer qu'il existe à Paris, grâce à la Ville d'ailleurs, un unique centre pour enfants polyhandicapés, c'est le centre Raphaël, mais il n'accueille que les jeunes de moins de 18 ans et les parents de ces jeunes demandent la réalisation d'un second centre pour les accueillir au-delà de 18 ans, certes il s'agit d'une compétence d'Etat mais la Ville doit, notamment au plan de la recherche du terrain, proposer une solution et engager ensuite les négociations avec l'Etat.

L'orateur ajoute que les personnes atteintes d'un handicap mental léger qui travaillent en C.A.T., ont une structure d'accueil pendant qu'elles travaillent mais ensuite, lorsqu'en plus d'être à la retraite, ils n'ont plus de parents pour s'occuper d'eux, il ne bénéficient plus de structures d'accueil.

L'orateur estime que Paris a sans doute besoin de plusieurs structures d'accueil à temps complet pour ces personnes, de même, des lieux d'accueil permanents manquent pour ceux qui sont à la fois âgés et frappés par le handicap notamment physique, car la perte d'autonomie liée au vieillissement est encore plus incapacitante quand s'y cumulent les soucis de l'âge.

L'orateur fait remarquer que les résidences pour personnes âgées classiques ne sont pas équipées pour recevoir ce type de pensionnaires, il importe donc, en liaison avec le Schéma gérontologique de rechercher des solutions.

L'orateur souligne que Paris reste en retard au plan de l'accessibilité aux personnes handicapées des transports publics, malgré un effort substantiel réalisé en liaison avec la R.A.T.P. et la création de taxis adaptés pour les personnes à mobilité réduite.
L'orateur considère que ces mesures ne compenseront pas le déficit en autobus et stations de métro accessibles en particulier en fauteuil roulant.

L'orateur se félicite de la contribution des associations à la réflexion sur ce Schéma départemental et rappelle combien elles font leur maximum pour pallier sur le terrain une action gouvernementale en retrait, malgré l'effet d'affichage qui faisait du handicap une grande cause nationale.

(Mme STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil au fauteuil de la présidence).

**Mme BARLIS** rappelle que le but de ce Schéma est de faciliter l'intégration des personnes handicapées dans Paris mais il va plus loin que ce qui lui a été imposé par la loi puisqu'il déborde du strict champ médicosocial et souhaite également apporter des solutions en matière d'égalité des droits et d'égalité des chances, pour ce faire 5 objectifs ont été retenus : Changer le regard sur le handicap, diversifier et améliorer la qualité de la prise en charge, améliorer l'organisation et les moyens de l'action sociale, et mettre en exergue certains handicaps spécifiques.

L'orateur estime que "changer le regard" lui paraît essentiel, en effet, en plus de devoir faire face à leur handicap, les personnes

handicapées doivent affronter le jugement ou la gêne des autres et le devoir de la collectivité parisienne est de faire évoluer cette situation afin que les personnes handicapées ne se retrouvent pas isolées ou abandonnées.

L'orateur ajoute que pour cela, il est essentiel de faire des actions dès le plus jeune âge afin que les jeunes Parisiens soient confrontés à la différence et ainsi la comprennent et l'acceptent mieux notamment par la présence d'enfants handicapés auprès d'enfants valides dans les centres de loisirs de la Ville ou de classes CLIS et UPI plus nombreuses dans les établissements scolaires.

L'orateur souligne que si beaucoup a déjà été initié depuis 2001, des actions précises doivent être mises en place d'ici 2010, par exemple, le financement d'associations favorisant les échanges entre personnes valides et personnes handicapées notamment sur le 9e arrondissement où une association forme les enfants aux arts plastiques, de façon à ce qu'ils puissent aménager leurs locaux et accueillir des personnes handicapées. L'orateur ajoute que cela a été réalisé sur les fonds du Maire sur les quêtes des mariages et estime que c'est le genre d'initiative qu'il faut impulser dans les arrondissements.

L'orateur indique que même si changer le regard est la première étape, il convient également, comme le propose ce Schéma, de valoriser l'apport des personnes handicapées à la Cité et la création de la semaine "Art Handicap" dont ce sera le but est une bonne chose.

L'orateur fait remarquer que l'un des points forts de ce Schéma est le suivi précis qui est prévu afin de vérifier, année après année, que les objectifs sont atteints grâce au Comité technique et à l'Observatoire qui sera mis en place.

**Mme MARTIANO** indique que le groupe U.D.F. se félicite de l'approche transversale retenue par le Schéma directeur pour l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées à Paris.

L'orateur fait remarquer qu'il s'agit pour la Ville de répondre à une obligation, en effet, depuis la loi du 11 février 2005, de nombreux changements ont été apportés dont les plus notables sont la création de la prestation de compensation du handicap et celle des Maisons départementales du handicap.

L'orateur estime que le regard que la société porte sur le handicap est fondamental, il est proposé de le faire évoluer en favorisant la connaissance mutuelle entre les personnes handicapées et les personnes valides notamment en développant l'information à l'intention des conseils de quartier ou encore en organisant des actions qui sensibilisent les enfants aux problématiques du handicap mais il est hélas, très difficile de faire évoluer les mentalités, c'est pourquoi il paraît nécessaire de dépasser la seule logique événementielle pour faire en sorte que le handicap devienne une préoccupation quotidienne du Conseil de Paris, à l'instar de ce qui a été fait sur le plan national.

L'orateur indique que le schéma directeur prévoit que les personnes handicapées puissent disposer d'une information de proximité fiable et personnalisée et l'évolution majeure en la matière concerne la création des Maisons départementales des personnes handicapées. L'orateur ajoute que le groupe U.D.F. ne peut que souscrire au choix de regrouper sur un site unique au premier semestre 2007 l'ensemble des services de la M.D.P.H. 75.

L'orateur relève qu'il est souhaité que les personnes handicapées aient le choix de leur parcours, c'est-à-dire la possibilité de vivre à leur domicile ou de trouver une place en établissement, et le schéma avance un certain nombre de projets, comme la mise en place d'une procédure d'attribution des logements sociaux adaptés ou adaptables, garantissant l'attribution de ces derniers à des personnes handicapées ou s'agissant du parc privé, d'aider les locataires et les propriétaires à adapter leurs logements en améliorant la diffusion et l'information sur les aides existantes ou d'inciter les bailleurs privés à construire des résidences incluant des services à destination des personnes handicapées mais il semble qu'il s'agisse d'un catalogue de bonnes intentions qui risquent de rester lettre morte.

L'orateur ajoute que si, par miracle, le logement ne posait plus de problème, encore faudrait-il que les personnes handicapées puissent disposer d'un service d'aide à domicile de qualité, pour ce faire, il est prévu de développer des postes d'auxiliaires de vie, mais aucun objectif chiffré ne figure dans le document et si ce programme pluriannuel est précis, son financement n'est pas acquis et la réalisation est conditionnée par un vote du Conseil.

L'orateur fait observer qu'avoir le choix de son parcours, c'est également permettre aux personnes handicapées de trouver une place en établissement et le schéma directeur prévoit d'augmenter de 55 % le nombre de places existantes pour les adultes et de 38 % celui des places pour les enfants, de privilégier les petites structures et de faciliter

les passerelles entre les différents modes de prise en charge mais la situation actuelle est tellement désolante, en effet, de nombreuses personnes handicapées sont aujourd'hui contraintes de quitter la ville pour être accueillies dans un établissement en province que l'on peut se demander si les efforts consentis seront suffisants.

L'orateur souligne que le schéma s'attelle à la place des personnes handicapées dans la cité, chantier titanesque puisqu'il s'agit d'améliorer leur accès à la fois au logement, à l'espace urbain, à l'école et aux soins, dont elle ne sous-estime pas les difficultés, compte tenu d'un contexte législatif incertain et regrette que les décrets d'application de la loi relatifs à l'accessibilité ne soient toujours pas parus, alors même que l'accessibilité est censée être effectivement réalisé dans un délai de 10 ans.

L'orateur indique que, pour ce qui concerne la voirie et les transports, la Municipalité devra poursuivre les efforts entrepris, qu'il s'agisse de la sonorisation des feux tricolores, de la pose de bandes podotactiles, de l'abaissement des trottoirs et la signalétique favorisant l'accueil des personnes handicapées devra être généralisée à l'ensemble des bâtiments de la Ville de Paris.

L'orateur ajoute que le groupe U.D.F. n'en attendait pas moins, car Paris est dangereusement à la traîne par rapport aux autres capitales européennes, notamment celles du nord, à Copenhague, tous les feux tricolores sont sonores, tandis que les bus et le métro, qui est en voie d'achèvement, sont accessibles.

L'orateur relève que la Municipalité s'engage à poursuivre la mise en conformité des locaux scolaires afin de les rendre accessibles, pour autant, ces efforts ne suffiront pas à garantir le respect du principe de la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire, auquel le groupe U.D.F. est très attaché, en effet, si le schéma mentionne l'augmentation du nombre des auxiliaires de vie scolaire, aucun objectif chiffré de recrutement n'est avancé.

L'orateur concède qu'il s'agit avant tout de la responsabilité de l'Académie de Paris mais la Ville doit absolument intervenir et insister afin que le droit à la scolarisation s'applique sans restriction et dans les meilleurs délais.

L'orateur se réjouit, en matière périscolaire, de l'augmentation des possibilités d'accueil des petits handicapés par les assistantes maternelles dans les crèches, les haltes-garderies et les centres de loisirs, et prend bonne note de la création de 10 postes d'agents pour renforcer les équipes de ces établissements municipaux.

L'orateur, en ce qui concerne l'accès à l'emploi des personnes handicapées, se déclare sensible au fait que la Municipalité se préoccupe de ce problème, même si l'emploi ne relève pas du domaine de compétence du Département.

L'orateur relève que la Municipalité semble jouer la carte de l'insertion en milieu ordinaire que le groupe U.D.F. privilégiée également et sur la question essentielle de la formation professionnelle, les actions retenues, bien qu'accessoires, ont le mérite d'exister.

L'orateur se félicite des mesures d'accompagnement tout au long du processus d'embauche, car souvent c'est par ignorance ou méconnaissance que les entreprises sont réticentes à embaucher des personnes handicapées et prend acte que le travail en milieu protégé n'est pas oublié car il est prévu d'augmenter le nombre de places, par exemple en établissements et services d'aide par le travail.

L'orateur souligne que le bilan de ce schéma aura lieu en 2010 et la création d'un observatoire parisien des situations de handicap, composé des acteurs représentatifs du secteur, est encourageante d'autant que cette structure devrait être chargée d'évaluer les résultats de l'action publique.

L'orateur ajoute que son groupe restera vigilant sur l'application de ce schéma, sur le respect par la collectivité de ses engagements, d'autant que, dans ce domaine, il faut constater qu'il reste beaucoup à faire pour que Paris accorde toute sa place aux personnes handicapées.

**Mme ATALLAH** indique que ce nouveau schéma intègre une vision globale et pluridisciplinaire et répond aux nouvelles orientations nationales relatives au renforcement de l'obligation d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics, de l'accès au transport public, à l'emploi et à l'école, ainsi qu'à la création d'un droit à la compensation du handicap, par ailleurs, l'élaboration de ce schéma s'est aussi inspirée des préconisations de l'Agenda 22, résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1993, réunissant un ensemble de recommandations visant à favoriser l'exercice par les personnes handicapées de leur citoyenneté et à réunir les conditions nécessaires à la plénitude de leur vie personnelle.

L'orateur souligne que plus de 2.000 personnes handicapées ou parents de handicapés ont ainsi participé à l'élaboration de ce schéma, au travers de groupes de travail, d'entretiens individuels ou d'enquêtes massives.

L'orateur ajoute que cette réelle démarche participative a fait émerger six attentes majeures, qui structurent ce nouveau schéma directeur : changer de regard, disposer d'une information de proximité fiable et personnalisée, avoir le choix de son parcours, trouver sa place dans la cité, trouver sa place dans le monde du travail, vivre ensemble.

L'orateur précise que cette démarche participative ne s'arrête pas à l'approbation de ce schéma, mais se poursuivra au travers de la création d'une instance de suivi de la mise en œuvre effective des préconisations de ce schéma, ainsi le comité technique sera élargi pour intégrer notamment usagers et nouvelles associations et l'observatoire constitué au départ pour piloter le programme d'études alimentera le travail de ce comité technique.

L'orateur estime que disposer d'une information de proximité fiable et personnalisée est une nécessité, en effet, quarante-trois pour cent des adultes handicapés disent manquer d'informations et seuls 36 % des parents estiment être bien informés sur leurs droits et ceux de leurs enfants handicapés et la maison départementale des personnes handicapées qui ouvrira ses portes fin 2006-2007 deviendra le lieu de référence permettant d'informer, de répondre aux questions des personnes handicapées, d'évaluer et de satisfaire leurs besoins, de reconnaître leurs droits et de faire aboutir leurs démarches.

L'orateur ajoute qu'il lui semble nécessaire de présenter ce nouveau schéma directeur et la future de la MDPH dans le cadre de réunions publiques organisées dans chaque mairie d'arrondissement, c'est pourquoi le groupe "Les Verts" a déposé un vœu n° 1 en ce sens.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne l'axe "avoir le choix de son parcours", cette orientation pose la problématique du logement et de l'hébergement et Paris est victime de l'inaction des précédentes mandatures, en effet, des milliers de personne sont dans l'obligation de quitter la capitale mais en programmant 4.000 nouvelles places d'accueil d'ici 2010, il est indéniable que cette majorité engage un effort sans précédent.

L'orateur considère que avoir le choix de son parcours, c'est avant tout pouvoir vivre à son domicile et 8 % des demandeurs de logements sociaux inscrits à Paris sont concernés par un problème de handicap.

L'orateur estime qu'au travers de l'axe "trouver sa place dans la cité", il s'agit de répondre aux attentes des personnes handicapées concernant leur accès à la vie ordinaire.

L'orateur ajoute qu'en matière d'accessibilité, de nombreux chantiers ont déjà été menés et de nombreux autres programmés dans le cadre de ce schéma qui faciliteront concrètement la vie au quotidien des Parisiens et Parisiennes handicapés et de leurs familles.

L'orateur dénonce le manque de collaboration de l'Académie de Paris pour la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire, en effet, aucune programmation n'est proposée, ni en terme de création de C.L.I.S., ni de postes d'auxiliaires de vie scolaire, l'Académie refusant de s'y engager.

**Mme GEGOUT** se félicite de ce schéma directeur pour l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées qui relève d'un authentique projet politique : celui de la reconnaissance du droit des personnes handicapées comme des citoyens à part entière et salue le travail important et efficace mené par Pénélope KOMITÈS alors que le retard de la Ville de Paris dans ce domaine était très grave.

L'orateur rappelle que son groupe avait dénoncé les limites et l'insuffisance criante de la loi de 2005, ce qui avait d'ailleurs été souligné par les associations car elle comporte de graves lacunes et laisse planer des incertitudes sur les financements pérennes pour l'application des mesures annoncées.

L'orateur se réjouit que les choix de la collectivité parisienne aillent dans un autre sens, alors que les craintes sont plus que fondées sur les engagements de l'Etat à l'occasion du transfert de compétences au département, en effet, les crédits consacrés au handicap ont été multipliés par douze dans cette mandature et sont passés de 2,4 à 28,8 millions d'euros et les places dans les établissements pour adultes auront augmenté de 55 % d'ici 2010, de 38 % pour les établissements pour les enfants.

L'orateur salue le démarrage des travaux des maisons d'accueil spécialisées d'un CAT dans le 13e arrondissement et le travail accompli et surtout l'esprit de concertation qui l'a guidé.

L'orateur estime que la première qualité de ce schéma et sa force repose sur le fait que les

mesures et les actions préconisées reposent sur les prescriptions des personnes handicapées.

L'orateur se réjouit des efforts que fait Pénélope KOMITÈS pour faire évoluer de façon qualitative la commission qui remplace la COTOREP.

L'orateur, en ce qui concerne les transports, se réjouit que l'ensemble des lignes de bus soient accessibles fin 2008 mais cela ne sera efficace que si les aménagements permettent l'arrêt des bus contre les trottoirs.

L'orateur, en ce qui concerne les bâtiments publics, réitère sa demande qu'il y ait une priorité sur les bibliothèques car l'accès à la culture est extrêmement important pour une réelle égalité des citoyens.

L'orateur estime que la scolarisation des enfants handicapés reste un point noir totalement scandaleux, n'en déplaise à Mme de PANAFIEU, qui n'est pas le fait de la collectivité parisienne mais de l'Education nationale qui refuse de s'engager sur un programme précis concernant les mesures à venir et le nombre de places pour les enfants handicapés dans les écoles.

L'orateur constate que la loi de 1975 n'est pas appliquée, que la réforme du système des auxiliaires de vie a encore aggravé la situation et précarisé la scolarisation des enfants porteurs d'un handicap, en effet, statut provisoire, financement précaire, tout est fait pour que ces enfants ne puissent pas bénéficier de leur droit constitutionnel au service public de l'éducation.

L'orateur ajoute que c'est aussi vrai pour les refus de création de places en C.L.I.S. et en U.P.I., ainsi que la prise en compte des élèves de C.L.I.S. dans les effectifs des écoles, ce qui entraîne des fermetures de classes et, comme les classes sont fermées, il est impossible d'intégrer les enfants dans les activités des classes, ce qui fait partie de la vocation même des C.L.I.S.

L'orateur considère que pour ce qui et de l'emploi, c'est à l'Etat dont c'est la compétence de s'engager pour que les personnes handicapées puissent trouver leur place et leur utilité dans la société via l'accès à l'emploi. L'orateur fait remarquer qu'au vu du désengagement de l'Etat à cet égard, le Département a décidé d'inscrire l'accès à l'emploi dans les axes prioritaires du schéma, malheureusement, les entreprises préfèrent bien souvent verser une contribution plutôt que d'embaucher les personnes handicapés.

L'orateur note, quant aux embauches dans le personnel de la Ville, que de grands progrès ont été accomplis et il faut continuer, mais ces progrès ont été faits à la suite du protocole signé avec les syndicats.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne le logement, 8 % des demandeurs de logements sociaux sont handicapés et que l'accession à un logement adapté est le premier pas vers l'intégration sociale des personnes handicapées. L'orateur considère qu'il faudrait obtenir la signature d'accords avec chacun des bailleurs, comme cela avait été le cas avec l'O.P.A.C., sur ce sujet.

L'orateur fait remarquer qu'il existe trop de cas où une personne handicapée habitant un logement ne permettant pas son autonomie ne parvient pas à obtenir un échange de logement. L'orateur propose la mise en place d'un circuit court et spécifique, afin que ces dossiers puissent aboutir rapidement, en effet, un tel dispositif permettrait à la personne d'échapper à une situation de discrimination et d'isolement et cela ne lèserait pas d'autres demandeurs car elle libérerait son ancien appartement pour occuper le nouveau.

L'orateur rappelle le contexte politique de désengagement de l'Etat, en effet, c'est une étrange conception de la décentralisation que de concevoir une autonomie financière des collectivités qui rime avec désengagement et réduction des financements.

L'orateur estime que l'Etat doit donc impérativement se solidariser à nouveau avec les personnes handicapées, au risque d'une réelle régression au regard des valeurs d'égalité, de fraternité, d'unité nationale qui sont préconisées par la République.

**M. MORELL** estime que ce schéma a, notamment, rapproché les citoyens concernés des dispositifs complexes et souvent vécus comme incompréhensibles, en effet, il faut se battre pour avoir accès à l'information et donc aux aides et le souci de répondre concrètement à cette nécessité est présente dans ce schéma directeur.

L'orateur souligne que la réussite des actions depuis l'accès au droit jusqu'à la mise en œuvre des solutions passe par une préoccupation constante de l'information : lisibilité des textes, des droits et devoirs de chacun, simplification des circuits, même lorsque leur objet est naturellement complexe.

L'orateur ajoute que le dialogue et la concertation doivent se poursuivre avec les associations de manière aussi exemplaire que pour l'élaboration du schéma lui-même. L'orateur considère que chaque action, chaque

équipement, chaque lieu doit être conçu avec le souci d'une bonne information et d'une bonne lisibilité de tous les aspects.

L'orateur estime que ce souci de la bonne information, en n'oubliant aucun public concerné doit imprégner toutes les actions, depuis le premier moment de la première demande puis tout au long du parcours en supprimant, chaque fois que c'est possible, les multiples cloisonnements, administratifs notamment.

L'orateur ajoute qu'il s'agit d'une véritable culture à développer, à améliorer, entre les différents partenaires.

L'orateur indique que les élus socialistes et radicaux de gauche soutiendront l'Exécutif pour poursuivre le travail de tous les services, du Département, de l'Etat, des associations concernées et de tous ceux qui agissent avec dévouement, chaque jour, dans ce domaine.

**Mme GOURIOU** considère que ce Schéma constitue un outil pertinent pour aider au changement de culture vis-à-vis des personnes handicapées, et à cet égard, il est particulièrement heureux que la personne handicapée soit traitée ici dans toute la complexité de son individualité, c'est dans l'esprit de la loi du 11 février 2005.

L'orateur fait remarquer que les usagers en situation de handicap témoignent à chaque compte rendu de mandat des avancées accomplies durant cette mandature, ils attendent que la Maison départementale des personnes handicapées les traite non comme des dossiers dont il faut tarifier le taux d'invalidité mais comme des personnes auxquelles il convient de donner les moyens matériels et humains d'exprimer leur créativité et leur talent.

L'orateur se réjouit que ce Schéma conjugue des créations de places, en particulier pour les handicaps les plus négligés auparavant, à savoir autisme, polyhandicaps, handicaps psychiques, avec un développement assumé des moyens de vivre à domicile.

L'orateur rappelle l'existence d'"Associe-toi", dans le 20e, association créée autour de l'hôpital Maison Blanche pour aider au logement des personnes en souffrance psychique, c'est dans ce contexte que Jean-Yves MANO a débloqué près de 400 logements en cours de réhabilitation actuellement, attribués à des associations d'accompagnement de ces personnes.

L'orateur souligne le gros effort de la collectivité parisienne qui s'engage à subventionner les études préalables aux travaux destinés à identifier les besoins spécifiques des locataires et à financer leur coût à hauteur de 40 %.

L'orateur indique que la création de 1.100 places pour les personnes adultes handicapées psychiques en établissement et service est un signe fort en direction d'une population qui s'accroît et dont les souffrances sont inhumaines, insupportables.

L'orateur souligne que l'encouragement et la création de clubs d'entraide, pour lesquels les associations de secteur se battent depuis des années, soulèvent aussi beaucoup d'espoir.

L'orateur note que la publication régulière d'un guide du handicap par arrondissement lui paraît stigmatisante, d'ailleurs souvent, Madame la Maire chargée du handicap, dit que son rêve est de voir sa délégation disparaître par la prise en compte du handicap par chaque adjoint sectoriel ou maire d'arrondissement et ces guides spécifiques semblent en contradiction avec cette aspiration.

L'orateur se réjouit que l'emploi tienne une place importante dans ce schéma, et en particulier l'amplification des efforts de la Municipalité pour prendre toute sa place dans le recrutement de travailleurs handicapés, mais le groupe socialiste souhaiterait que soit clarifiée la proposition visant à constituer un lieu central de consultation des offres à destination des travailleurs handicapés et des entreprises : de quelles offres s'agira-t-il ? Comment le dispositif envisagé s'articulera-t-il avec l'A.N.P.E. ?

L'orateur se réjouit qu'un processus transparent de suivi de l'exécution du Schéma soit mis en place, ainsi, les élus, les professionnels, les usagers seront en capacité de procéder aux ajustements pragmatiques qu'entraînent nécessairement l'adéquation en temps réel entre des objectifs ambitieux et les aléas de la gestion au quotidien des projets d'établissement sur Paris.

L'orateur estime que le seul handicap insurmontable est le manque d'amour et souhaite que la collectivité parisienne, par son action, donne vie à cette phrase célèbre de Saint-Exupéry : "Si tu es différent de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis".

**Mme KOMITES**, rapporteure, regrette beaucoup que Mme de PANAFIEU ne soit pas présente pour écouter sa réponse mais pense qu'elle n'a vraisemblablement pas lu ni examiné ce Schéma puisqu'elle parlait de catalogue alors que chaque action se base sur

des attentes, des diagnostics, rappelle ce qui a été fait, ce qu'il reste à faire, des objectifs, des actions, par qui cela va être fait, comment cela va être fait, à quel moment et ce qui est budgeté.

L'orateur précise que sur les 4.000 places, plus de 3.500 sont déjà localisées, en effet, depuis 2001, des entreprises foncières ont été recherchées localisées dans les arrondissements, d'ailleurs, certaines sont localisées dans l'arrondissement de Mme de PANAFIEU notamment un CAT.

L'orateur se déclare surprise que Mme de PANAFIEU ne sache pas qu'un établissement pour personnes handicapées vieillissantes fait partie des projets dans le 17e arrondissement, projet porté par un élu de son propre arrondissement, le docteur LAFAY, et son association.

L'orateur indique, en ce qui concerne l'Education nationale, qu'elle serait ravie que celle-ci fasse son travail et ouvre les C.L.I.S. et les U.P.I. nécessaires, à ce que les enfants handicapés parisiens puissent être intégrés à l'école, mais l'inspecteur d'Académie, contrairement aux D.D.A.S.S. de Paris, a refusé que figure dans ce Schéma la moindre programmation en terme d'ouverture de classe, que ce soit des U.P.I., des C.L.I.S. ou en terme de nombre d'auxiliaires de vie scolaire.

L'orateur regrette également que la situation des enfants handicapés soit celle d'aujourd'hui puisque des auxiliaires de vie scolaire sont affectés dans les écoles alors qu'ils ne sont pas suffisamment formés, alors qu'il faudrait un vrai projet ambitieux d'auxiliaires de vie scolaire formés, recrutés avec un vrai corps de l'Education nationale, avec des perspectives de carrière.

L'orateur souligne que ce n'est en aucun cas la fonction d'une collectivité territoriale de fournir des auxiliaires de vie scolaire, c'est le rôle de l'Etat.

L'orateur indique à Mme de PANAFIEU qu'elle devrait savoir que dans son arrondissement la Ville soutient une association, "Vivement l'école" qui aide à la scolarisation des enfants autistes en milieu ordinaire. L'orateur ajoute qu'elle préférerait que l'Académie ouvre des C.L.I.S. et des U.P.I. pour les enfants autistes, en effet, il n'y a qu'une C.L.I.S. pour enfant autiste dans Paris et une seule UPI.

L'orateur fait remarquer à Mme ATALLAH qu'aujourd'hui, les personnes handicapées sont prioritaires en termes d'attributions via les Commissions d'attribution de logements, mais il y a beaucoup de demandeurs, néanmoins près de 800 ménages avec une personne handicapée ont été relogés en 2004, ce qui correspond à un quota d'attributions d'à peu près 9 %, qui est le quota d'attributions dans les différentes personnes prioritaires qui est le plus important.

L'orateur ajoute que la Ville va signer des conventions avec les bailleurs sociaux afin que ceux-ci fassent un audit sur leur patrimoine pour connaître les logements convenant aux handicapés, d'autant qu'avec la prestation de compensation du handicap, existe une possibilité d'aider financièrement les personnes handicapées qui souhaitent rester dans leur domicile et, quand c'est possible, mettre leur logement en accessibilité.

L'orateur se félicite de la mise en place d'un suivi individualisé, c'est un vrai changement de culture mais la Ville a décidé de faire et elle y arrivera doucement mais sûrement.

L'orateur estime qu'en ce qu concerne les guide du handicap, c'est une grande question parce que certains en veulent et d'autres n'en veulent pas mais tous les guides sont faits avec l'intégration du handicap, par exemple : la Petite enfance, l'accessibilité des loisirs, etc, mais un certain nombre de personnes handicapées et associations nous ont signalé qu'elles avaient envie de pouvoir avoir un guide référent par arrondissement. L'orateur considère qu'il faut faire les deux.

L'orateur précise que quant au travail et au lieu central, la Maison départementale des personnes handicapées n'a pas vocation à recréer l'A.N.P.E.

L'orateur considère qu'en revanche, il est nécessaire que cette Maison puisse servir de bourse d'échanges facilitant la mise en relation des personnes en recherche d'emploi et des offres des entreprises.

L'orateur indique à Mme CAPELLE qu'en ce qui concerne les adultes polyhandicapés, elle a un projet qui est porté par une association et est en recherche de locaux, et qu'en lien avec Alain LHOSTIS, elle travaille sur la requalification du site de Saint-Vincent-de-Paul, une partie de ce site sera vraisemblablement dédiée aux structures de polyhandicaps.

L'orateur souligne qu'à la fin de la mandature, la totalité des lignes de bus sera accessible et qu'une convention a déjà été signée avec la Région pour 30 taxis mais, au fur et à mesure cette offre sera augmenté, par ailleurs, la RATP travaille à un maillage d'un

certain nombre de grandes stations parisiennes en lien avec des gares de R.E.R. de manière à essayer de travailler quand même sur l'accessibilité même si on connaît les difficultés du réseau de métro et le tramway sera, lui, totalement accessible à toutes les personnes handicapées.

L'orateur indique à Mme MARTIANO, que le nombre de places a bien été budgété, et représente un coût, entre 2006 et 2010, pour le Département, de 36 millions d'euros, donc c'est un effort très important de la collectivité mais ce n'est pas en 5 ans ni même en 10 ans que les 24 ou 25 ans de retard trouvés en arrivant dans cette collectivité seront rattrapés.

L'orateur rappelle qu'en 2001, il y avait 12 feux sonores qui fonctionnaient à Paris et qu'il y en a 3.550 aujourd'hui.

L'orateur fait remarquer que la décentralisation et le fait d'avoir hérité de la prestation de compensation et de la Maison départementale du handicap est un travail très lourd puisque la collectivité a trouvé une situation de la part de l'Etat, au niveau de la COTOREP, extrêmement difficile avec près de 30.000 dossiers en souffrance, dont 5.000 qui n'étaient même pas traités.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le voeu n° 1 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 176 G.

Il est adopté.

---

**2006, DAJ 4 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, et aux mandataires du département de Paris de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 10, 24 avril et 2 mai 2006.**

**Mme GUIROUS-MORIN** rappelle que la volonté politique de l'Assemblée s'est manifestée à plusieurs reprises en faveur de la prise en compte de critères éthiques dans les achats de la collectivité, d'ailleurs, en 2004, le vœu de son groupe politique rappelant les règles de bonnes pratiques au-delà des critères sociaux et environnementaux prévus par les textes avait reçu un accueil très favorable de l'Exécutif.

L'orateur ajoute que dans la pratique, les élus de la majorité au sein de la C.A.O. et sa présidente, Mireille FLAM, rappellent très régulièrement les orientations politiques décidées par l'Assemblée.

L'orateur fait remarquer que les services appliquent les textes en mettant en œuvre les orientations de l'Assemblée, malheureusement, les règles de la concurrence ne permettent pas toujours d'éviter de retenir les candidates qui auraient des pratiques non éthiques, notamment au regard des règles de l'O.I.T., surtout si ces pratiques ont lieu dans des pays du Sud.

L'orateur suggère que la Direction des Affaires juridiques, se penche de nouveau sur ce problème afin que la collectivité parisienne soit en mesure d'attribuer les marchés, notamment de fournitures de carburants, à des entreprises n'ayant pas connu de pratiques contraires aux règles de l'O.I.T. ou aux droits de l'Homme

**Mme FLAM,** rapporteure, rappelle que la collectivité parisienne est très attentive lors des délibérations de la Commission d'appels d'offres à attribuer des marchés à des partenaires privés qui respectent la réglementation et l'environnement et qui traitent correctement leurs travailleurs.

L'orateur indique qu'elle a demandé, à l'occasion de l'attribution des marchés de carburants, à la direction qui en est responsable de réfléchir sur la manière dont pourrait être attribués ces marchés dans des conditions de sécurité totale par rapport aux critères éthiques.

L'orateur ajoute que des pistes sont recherchées pour pouvoir garantir que les entreprises qui réalisent des prestations pour la collectivité parisienne travaillent de manière à ce que les règles éthiques auxquelles la collectivité parisienne est attachée soient respectées.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 4 G.

Il est adopté.

---

**2006, DDEE 32 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "IMAGE MULTIMEDIA ET VIE NUMERIQUE PARIS REGION" prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2006. – Montant : 90.000 euros.**

**M. BRAVO** rappelle que ce projet de délibération s'inscrit dans la logique du récent déplacement du Maire de Paris à San Francisco, déplacement clôturé par la signature d'un partenariat de ville jumelle appelé "Digital Sister Cities" pour promouvoir la diffusion du haut débit et de son contenu, c'est un partenariat de très haute qualité du fait de la place essentielle de la Silicon Valley dans l'innovation mondiale.

L'orateur ajoute que ce projet de délibération doit autoriser la signature d'une convention entre le Département de Paris et l'association "Image, Multimédia et Vie numérique, Paris-Région" prévoyant une subvention de 90.000 euros.

L'orateur précise qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre les principaux axes de travail de l'association "Image, Multimédia et Vie numérique", désormais appelée "CAP DIGITAL Paris-Région", avec la création de contenus numériques et de multimédias, distribution et diffusion de ces contenus, développement des industries de la connaissance et du savoir.

L'orateur souligne que la collectivité parisienne a particulièrement œuvré à la constitution de CAP DIGITAL, l'un des neuf pôles labellisés à vocation mondiale par l'Etat en juillet 2005.

L'orateur rappelle l'intérêt de ce projet qui vise à créer de nouveaux emplois dans ce secteur porteur qui représente environ 300.000 emplois en Ile-de-France, c'est-à-dire 6 % de l'emploi régional et devrait, par ailleurs, permettre de créer ou de maintenir 50.000 emplois en Ile-de-France par la mobilisation de 300 entreprises.

L'orateur indique que son groupe votera résolument ce projet de délibération.

**Mme AUFFRAY**, rapporteure, rappelle que lors de la visite du Maire à San Francisco, c'est non seulement le problème du haut débit mais même celui du très haut débit, qui a été abordé. L'orateur ajoute qu'il s'agit de le rendre accessible à des endroits qui ne sont pas a priori visés par les opérateurs, notamment autour des espaces publics numériques qui ont un caractère social afin que Paris soit une ville, dans le domaine des nouvelles technologies, à la point d'un mouvement vraiment social.

L'orateur indique qu'elle a répondu au vœu de plusieurs groupes de la majorité, comme de l'opposition, demandant que soit diffusé parmi tous les conseillers tout ce qui est fait dans ce domaine et qu'elle est disposée à organiser de nouvelles réunions et à faire suivre à l'ensemble de ses collègues l'évolution de ces pôles de compétitivité, dont l'importance pour l'emploi à Paris a été mise en évidence.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 32 G.

Il est adopté.

---

**2006, DDEE 11 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention annuelle avec l'association "Paris Initiatives Entreprises" (8e) prévoyant pour l'exercice 2006 l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 200.000 euros.**

**Mme BERTRAND** rappelle que "Paris Initiative" est une petite entité, mais qu'elle est remarquablement performante, en effet, pour l'année 2005, Paris Initiative Entreprise a reçu 469 projets au lieu de 420 en 2004, dont 25 projets d'économie sociale et solidaire et 444 projets de créations ou de reprises de très petites entreprises.

L'orateur précise que pour l'année 2005, sur les 469 projets présentés, 240 ont fait l'objet d'un financement, dont 130 pour un ou plusieurs prêts d'honneur et le montant global des prêts d'honneur accordés en 2005 a été de 1,775 million d'euros tandis que le montant global des garanties de prêts bancaires s'élevait à 1,025 million d'euros.

L'orateur souligne que 85 % des créateurs sont des demandeurs d'emploi, près de 50 % sont des demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, près de 47 % sont des bénéficiaires d'un minimum social.

L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne les entreprises créées en 2001, c'est-à-dire depuis cinq ans, 76 % d'entre elles sont toujours en activité, pour celles créées en 2002, 89 %, créées en 2003, 84 %, créées en 2004, 96 %, créées en 2005, 100 %.

L'orateur indique que le coût de l'aide accordée à chaque personne est d'environ 2.000 euros pour un potentiel de 700 emplois créés ou maintenus.

L'orateur souhaite, compte tenu de la pertinence du dispositif et de l'excellente qualité de l'équipe, appeler l'attention du Conseil de Paris sur le projet de délibération DDEE 11 G qui prévoit l'attribution pour l'exercice 2006 d'une subvention de fonctionnement de 200.000 euros.

L'orateur ajoute que le groupe U.D.F. soutient bien évidemment ce projet, mais ne peut faire l'impasse sur les inquiétudes du conseil d'administration de "Paris Initiative Entreprise", en effet, soumise en ce moment à un audit de l'Inspection générale de la Ville de Paris, l'association voit geler la moitié de sa subvention de fonctionnement d'une part et l'attribution de 457.000 euros de prêt d'autre part.

L'orateur estime que si la décision d'un audit d'une association qui perçoit plus de 75.000 euros de subvention de la ville ou du Département de Paris n'a rien que de très normal, en revanche, serait-il possible que le déroulement de cet audit n'entrave pas le bon fonctionnement de "Paris Initiative Entreprise" dont la pertinence d'intervention est telle que se poserait plutôt la question de son expansion et peut-être même de sa décentralisation dans Paris.

**Mme FLAM**, rapporteure, indique que le contrôle dont fait l'objet "Paris Initiative Emploi" entre dans le cadre du programme d'audit sur les organismes percevant plus de 75.000 euros de subvention municipale.

L'orateur rappelle que depuis le 1er janvier 2000, 378 prêts d'honneur ont été versés d'un montant moyen de 14.000 euros et qu'au 31 décembre 2005, près de la moitié de ces prêts ont été remboursés.

L'orateur précise qu'à un prêt accordé correspondent en moyenne 2,5 emplois créés, et le nombre d'emplois créés grâce à ce dispositif peut être estimé depuis son origine à 850 donc le coût d'un emploi créé peut être évalué à 2.900 euros si l'on tient compte seulement de la dotation de Paris au fonds de prêts d'honneur et à environ 5.000 euros si l'on tient compte également des subventions de fonctionnement à l'association.

L'orateur considère qu'il convient d'attendre les résultats de l'audit de l'Inspection générale avant de soumettre au Conseil de Paris les subventions annuelles au titre de l'année 2006, c'est pourquoi, il est proposé dans ce projet de délibération de verser une avance sur la subvention de fonctionnement de l'association d'un montant de 200.000 euros.

L'orateur ajoute qu'il ne s'agit nullement de remettre en cause l'action de l'association, mais plutôt d'attendre les conclusions d'un audit programmé dans des conditions tout à fait normales pour avoir une vue globale de l'efficacité économique de ces mesures.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 11 G.

Il est adopté.

---

**2006, DDEE 8 G - Missions locales parisiennes - conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2006-2008.**

**Mme CAPELLE** souligne la qualité du travail effectué par les missions locales qui ont notamment la tâche de faire prendre conscience aux jeunes qu'il faut laisser une partie de leurs rêves pour accepter des métiers où il y a de l'emploi.

L'orateur rappelle que la mission locale qu'elle préside s'occupe de plusieurs arrondissements et il lui semble qu'une implantation au plus près du 9e et du 10e arrondissements serait de nature à aller vers les jeunes qui sont les plus en difficulté dans ces arrondissements, parce que les jeunes se déplacent peu et que parfois venir du 10e ou du 9e dans le 11e arrondissement, c'est difficile.

L'orateur souhaiterait que l'on puisse réfléchir à une antenne de la mission locale Paris centre qui serait située, soit sur le 9e arrondissement, soit sur le 10e arrondissement mais quelque part à la jonction de ces deux arrondissements.

**M. SAUTTER**, vice-président, rapporteur, remercie Mme CAPELLE d'attirer l'attention sur ce projet de délibération par lequel le Département de Paris, va accorder 2,7 millions d'euros aux cinq missions locales en 2006.

L'orateur rappelle que l'an dernier, près de 10.000 jeunes, 9.983 pour être précis, ont été accueillis pour la première fois, soit près de 18 % d'augmentation par rapport à l'année antérieure.

L'orateur fait remarquer qu'un jeune sur quatre accueilli par les missions locales vient des quartiers politiques de la ville.

L'orateur souligne le fait que 33 % des jeunes accueillis en 2005 ont trouvé un emploi et un bon emploi, c'est-à-dire, soit un contrat à durée indéterminée, soit un contrat à durée déterminée de plus de 6 mois, soit un contrat en alternance, c'est donc un très bon résultat et si on ajoute les contrats aidés, on arrive à une proportion de près de 39 %.

L'orateur ajoute que ce sont donc sur les années 2003, 2004, 2005, entre 15.000 et 16.000 jeunes qui ont trouvé un emploi grâce aux missions locales.

L'orateur indique que le soutien aux jeunes chômeurs qui ont un projet est assuré avec l'allocation "Paris jeunes solidarité", allocation créée en juillet 2005, qui donne à des jeunes qui ont un projet d'insertion 200 euros par mois durant trois mois pour mûrir ce projet et lorsqu'ils sont dans l'exécution de leur projet d'insertion, ce sont 300 euros par mois modulables pendant 15 mois, c'est un soutien substantiel dont 350 jeunes ont déjà bénéficié.

L'orateur relève que Mme CAPELLE dit que cinq missions locales ont du mal à couvrir vingt arrondissements et qu'il va réfléchir à la manière d'avoir un dispositif de contact avec ces jeunes aussi étroit que possible.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 8 G.

Il est adopté.

---

**Vœu n° 2 G déposé par le groupe communiste relatif au nombre de postes d'insertion affectés aux entreprises d'insertion.**

**Mme GEGOUT** indique qu'à Paris, l'Union régionale des entreprises d'insertion a lancé, récemment, un cri d'alarme puisque les décisions de conventionnement étaient inférieures de 30 % aux demandes des entreprises d'insertion.

L'orateur ajoute que les demandes des entreprises d'insertion correspondaient à celles des années précédentes et à partir du moment où on affiche une politique de développement et que les entreprises, en réponse, remplissent leurs objectifs économiques et sociaux, il est incohérent qu'elles se voient répondre que l'Etat n'est pas en mesure sur Paris de financer la croissance de l'offre d'insertion souhaitée et réalisée.

L'orateur indique que ces entreprises s'interrogent : doivent-elles licencier les personnes en insertion ? Arrêter les projets ?

L'orateur souhaite que le Conseil de Paris demande au Maire d'intervenir auprès du ministre du Travail pour que cette situation soit revue d'urgence et que les entreprises d'insertion se voient affecter un nombre de postes correspondant à ce qui leur était demandé et à ce qu'elles ont tenu.

**M. SAUTTER**, vice-président, rappelle que les entreprises d'insertion sont des entreprises qui accueillent des personnes en grande difficulté pendant une période d'un à deux ans de façon à leur permettre de passer par une sorte de transition entre la situation d'exclusion qui est la leur et la situation d'emploi dans une entreprise classique.

L'orateur ajoute qu'il y en a 21 à Paris et ces entreprises sont aidées par ces fameux postes d'insertion qui "consistent en un soutien de l'Etat de l'ordre de 500 à 600 euros par équivalent d'emploi à temps plein".

L'orateur souligne que le secteur des entreprises d'insertion est un secteur en expansion et même si l'Etat maintient le même nombre de postes d'insertion que l'année antérieure, cela revient à brider la progression de ces entreprises d'insertion qui donnent des résultats positifs, c'est-à-dire qui ont un taux de retours réussis dans l'emploi loin d'être négligeable.

L'orateur pense que les entreprises d'insertion doivent non seulement se maintenir à Paris, mais se développer et pour qu'elles puissent se développer, il faut qu'elles aient des postes supplémentaires (au moins 25), et si on allait vers 100 % des demandes des intéressés, ce serait davantage.

L'orateur annonce que l'Exécutif va intervenir auprès de l'Etat pour qu'il revoie sa programmation en 2006 pour obtenir au moins 25 postes d'insertion supplémentaires afin que la lutte contre l'exclusion ne soit pas simplement un objet de grands discours de grands ministres, mais une réalité vécue sur le terrain.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n° 2 G.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 2 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

---

**2006, DASES 207 G - DDEE 34 G - Communication relative au Programme départemental d'insertion adopté en Conseil départemental d'insertion du 24 avril 2006.**

**Mme BROSSEL** indique que l'Etat a transféré au Département l'intégralité des compétences en matière d'insertion des allocataires du R.M.I. mais cette question dépend avant tout de la politique économique et sociale menée à l'échelon national, en l'occurrence, les Parisiens, comme l'ensemble des Français subissent de plein fouet les échecs de la politique de l'actuel Gouvernement qui réduit, voire supprime progressivement, tous les dispositifs de solidarité nationale.

L'orateur fait remarquer que la baisse de la durée d'indemnisation du chômage a provoqué le basculement d'un nombre toujours plus important de personnes vers le R.M.I.

L'orateur précise que cette augmentation de 50.000 personnes, l'année dernière, en France, est sensible à Paris où 62.500 personnes sont aujourd'hui allocataires du RMI, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2002.

L'orateur souligne que malgré ces facteurs extérieurs qui pénalisent les politiques d'insertion départementales, la collectivité parisienne mobilise tous les leviers disponibles pour favoriser le retour à l'emploi des personnes bénéficiaires du R.M.I., en effet, dans le cadre du plan départemental d'insertion, en 2006, plus de 54 millions d'euros seront investis suivant les orientations et les priorités définies et adoptées l'année dernière.

L'orateur ajoute que les résultats 2005 sont encourageants, 17.300 retours à l'emploi d'allocataires inscrits à l'A.N.P.E., 11.670 allocataires ayant bénéficié des dispositifs du Département, dont 5.500 remis en emploi grâce aux mesures départementales d'insertion professionnelle et de formation.

L'orateur annonce qu'en 2006, les efforts seront amplifiés et poursuivis avec l'objectif de 20.000 retours à l'emploi d'allocataires inscrits à l'A.N.P.E.

L'orateur indique que le PDI a permis d'améliorer la prise en charge des allocataires qui progresse de 18 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre, cette année, plus de 40.000 personnes suivies et accompagnées individuellement, cet effort des services départementaux se traduit par la progression du nombre de contrats d'insertion qui atteint aujourd'hui 17.430, ce sont donc 43 % de personnes accompagnées qui ont pu signer un contrat d'insertion contre moins de 25 % en 2001.

L'orateur indique le P.D.I. assume sa double vocation d'insertion, à la fois professionnelle et sociale, au travers d'un certain nombre d'actions de soutien aux allocataires dans leur quotidien, par exemple, les chèques mobilité : plus de 60.000 émis en 2005, ou l'allocation complémentaire logement pour plus de 4.500 allocataires, le service appui santé bien sûr, et la cellule d'appui aux artistes qui a examiné la situation de 700 allocataires porteurs d'un projet professionnel.

L'orateur ajoute que la mise en place d'un Fonds départemental d'insertion pour les formations non financées par les autres partenaires a été réalisée ainsi que le dispositif d'aide à la garde d'enfants qui ouvrira à partir du deuxième trimestre.

L'orateur souligne le désengagement financier en matière de politique d'insertion de la part de l'Etat.

L'orateur fait remarquer que le bilan pour l'année 2005 du Plan de cohésion à Paris révèle des résultats plus que décevants s'agissant des contrats aidés en faveur de l'insertion des allocataires du R.M.I., en effet, 2.200 des 6.200 contrats aidés ont effectivement bénéficié à d'anciens allocataires et malgré la convention d'objectifs partagés signée entre l'Etat et la collectivité parisienne en juillet dernier, 777 et non 2.000 allocataires du R.M.I. ont pu retrouver un emploi en contrat emploi insertion, par ailleurs, par rapport à l'objectif de 2.200 allocataires du R.M.I. en contrat d'accompagnement dans l'emploi, seuls 753 ont pu bénéficier de cette mesure.

L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne les contrats d'avenir, l'objectif était que de 2.000 allocataires du R.M.I. entrent dans ce dispositif mais l'A.N.P.E. chargée de la mise en oeuvre effective du dispositif, n'en a réalisé que 686, d'ailleurs pour l'essentiel sur des emplois proposés par la Mairie de Paris.

L'orateur note également la diminution très problématique des crédits du Fonds social européen affectés aux opérations parisiennes pour 2006 alors que l'accompagnement et la formation des bénéficiaires des contrats aidés du plan de cohésion sociale sont financées dans le cadre du Fonds local emploi solidarité dont les crédits, au titre du F.S.E., seraient amputés de 60 % en 2006.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne le Plan local pour l'insertion et l'emploi des 18e et 19e arrondissements où il était prévu au financement plus de 2 millions des financements européens pour 2006 ; ce qui devait permettre d'accompagner 2.000 chômeurs en grande difficulté, respectant par là même le protocole signé entre la Ville, le Département, la Région et l'Etat, cette somme a été ramenée par les services de l'Etat à 1,1 million d'euros.

L'orateur constate que cette baisse de l'enveloppe financière va avoir pour conséquence de priver 600 chômeurs d'un accompagnement vers l'emploi puisqu'il ne sera plus possible d'accompagner que 1.400 personnes. L'orateur ajoute que ce Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris semble, par ailleurs, être l'un des seuls à subir une telle amputation de ces crédits puisque les autres P.L.I. de la Région Ile-de-France voient leur budget progresser de 5 %.

L'orateur estime que les orientations proposées sont garantes de justice sociale et le groupe socialiste et radical de gauche approuve ce projet de délibération avec force.

**Mme GEGOUT** considère que les résultats présentés par le bilan d'étape P.D.I. montrent qu'avec une volonté politique, on peut utiliser efficacement et réellement les moyens consacrés par la collectivité parisienne à l'insertion.

L'orateur ajoute qu'il y a une progression des sorties du R.M.I. importante, une progression de l'accès à l'emploi des allocataires inscrits à l'A.N.P.E., une progression du retour à l'emploi directement liée aux mesures départementales d'insertion, soit plus 5.500, donc ce bilan peut en partie s'expliquer par une mobilisation forte des acteurs de l'insertion et par le renforcement de certains dispositifs d'aide à l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'orateur considère que ces avancées réelles en matière d'insertion ne peuvent cependant pas pallier à la progression de la précarité à Paris, en effet, le nombre d'allocataires du R.M.I. est de 62.000 et quelques avec une progression de 10.000 en 2004 suite à la réforme de l'assurance-chômage qui a privé de leurs droits des chômeurs indemnisés.

L'orateur fait remarquer que certains quartiers de Paris connaissent une précarité, une pauvreté et une difficulté sociale extrêmement importantes qui sont exactement du même ordre que celles de certaines communes de la banlieue proche du Nord-est parisien qui sont en très graves difficultés.

L'orateur ajoute que la collectivité parisienne doit faire face à l'émergence d'une nouvelle catégorie d'actifs : les travailleurs pauvres, en effet, aujourd'hui, un S.D.F. sur trois n'est pas totalement coupé de l'emploi, donc on peut être actif et en situation d'exclusion.

L'orateur souligne que la vision de l'insertion proposée par l'Etat se limite à une insertion strictement professionnelle et ce, dans la coercition et dans la menace de perdre son allocation, alors que pour oeuvrer à l'insertion sociale des personnes, toutes les sphères sont à prendre en compte : l'expérience, les compétences, les savoirs, les acquis parfois informels, peuvent être également valorisés.

L'orateur estime qu'une des forces du PDI est de soutenir les allocataires dans leur quotidien, la cellule d'appui artiste, les actions de reconstruction de l'estime de soi ou encore le financement de projets personnels dans le cadre de la mise en place du Fonds départemental d'insertion permettent d'œuvrer à une insertion sociale globale prenant en compte toutes les sphères de la vie des allocataires et leur redonnant du sens, en effet, la précarité est un phénomène multidimensionnel dont la résolution ne peut pas être uniquement réduite à des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

L'orateur relève que le plan santé mentale qui est censé aider les hôpitaux psychiatriques a des moyens considérablement réduits qui ont fait que les élus n'ont même pas voté le budget correspondant pour protester contre cette situation, donc la solution est bien dans une méthode globale de coordination, de suivi des actions liées au logement, à la santé aussi bien qu'à l'emploi des allocataires en général, et des grands exclus en particulier.

L'orateur rappelle que les expulsions entraînent des ruptures de suivi par les assistantes sociales puisque les familles au bout d'un mois se retrouvent suivies par les permanences sociales et perdent le lien avec le travailleur social, d'autant qu'en février 2006, juste avant la fin de la trêve hivernale, près de 3.000 dossiers d'expulsion étaient en attente à Paris.

**Mme DUBARRY** rappelle que si les espaces insertion sont maintenant en charge de la mise en place des P.L.I. aux côtés des élus, ils n'en ont pas pour autant vu augmenter leurs moyens et en tant que présidente de Commissions locales d'insertion, elle avoue

que ce manque de moyens est pesant mais tient néanmoins à souligner la totale implication des personnels des espaces insertions qui se sont vu rajouter cette tâche et qui la remplissent et participent à l'élaboration des P.L.I. de façon volontariste.

L'orateur pense qu'il serait bon de clarifier les prérogatives des différents intervenants dans la gestion des dossiers des demandeurs de R.M.I.

L'orateur indique que dans le 10e arrondissement, a été lancé un questionnaire auprès des référents et des travailleurs sociaux qui révèle que le problème principal rencontré par les allocataires est celui du logement, ensuite la problématique de l'estime de soi, celle de l'apprentissage des langues puis celle de la mobilité.

L'orateur indique que c'est dans cet esprit qu'il a été envisagé la mise en place d'actions dans le 10e arrondissement notamment celle visant à donner la possibilité à 48 femmes de travailler sur l'image qu'elles ont d'elles et sur celle qu'elles souhaitent renvoyer.

L'orateur souligne que les retours, autant des référents que des participantes, sont extrêmement positifs mais qu'elle s'inquiète pour la reconduction de cette action qui est entièrement financée par des fonds européens et lorsqu'on voit le traitement de ces fonds pour 2006, on a quelques inquiétudes à avoir pour 2007.

L'orateur considère que les régies de quartier sont des outils nécessaires à toute politique d'insertion et ne doute pas qu'une solution soit trouvée afin que soit installée une régie de quartier dans le 10e arrondissement.

**Mme ATALLAH** souhaite saluer l'effort financier consacré à la politique départementale en matière d'insertion sociale et professionnelle, en effet, en consacrant plus de 54 millions d'euros à son P.D.I. la collectivité parisienne renouvelle son engagement pour combattre les différentes formes de précarisation de plus en plus présentes dans la ville.

L'orateur estime que malgré les annonces de baisse du chômage, il est incontestable que la situation sociale de nombreux foyers parisiens s'aggrave chaque jour, du fait des nouvelles politiques publiques de la droite, et le désengagement de l'Etat devient très inquiétant, sinon, comment expliquer le non-remboursement par l'Etat de l'intégralité des allocations versées par le Département en 2005, correspondant à un déficit de 53 millions d'euros.

L'orateur considère que l'Etat doit rester le premier garant et responsable de l'équité de la politique d'insertion sociale et professionnelle mise en application par les Départements et à ce titre, elle tient à exprimer tout son soutien à la démarche de mobilisation engagée auprès de l'Association des départements de France afin d'obtenir de l'Etat la compensation intégrale de ces transferts de charges.

L'orateur, quant aux actions relatives à l'accueil et à l'accompagnement social des bénéficiaires du R.M.I., regrette l'absence de stratégie définie en fonction des réels besoins de ces publics malgré quelques initiatives locales, comme dans le 10e arrondissement, intéressantes en terme de réflexion sur les problématiques des publics mais cela ne constitue pas une stratégie globale, cohérente, qui permet la définition de priorité pour la P.D.I. en phase avec la demande sociale des usagers.

L'orateur estime que le P.D.I. devrait pouvoir s'intéresser aux besoins réels des personnes pour pouvoir définir les priorités de son action sociale.

L'orateur ajoute que la prise en charge des publics "R.M.istes" doit avoir ses propres objectifs, indépendamment du retour à l'emploi et cette dimension relative à l'organisation du volet de l'insertion sociale et de l'évaluation qualitative des actions en fonction des besoins semble un peu mieux prise en compte dans les orientations du P.D.I. de 2006.

L'orateur fait remarquer que 27.000 personnes sont sorties du RMI dont 17.300 par le retour à l'emploi, c'est certes un résultat honorable pour cette majorité mais 35.000 personnes parisiennes continuent à vivre ou survivre avec un revenu qui s'élève à 433 euros par mois.

L'orateur regrette que certaines propositions de son groupe comme la gratuité des transports publics pour les minima sociaux n'aient pas été retenues.

L'orateur indique que son groupe votera ce projet de délibération, en restant toujours demandeur de plus d'exigences vis-à-vis des conditions de vie des allocataires du R.M.I. vivant à Paris.

**Mme CATALA** indique qu'elle se souvient des critiques souvent acerbes formulées lorsque la majorité actuelle était dans l'opposition et les rappelle car, dans ce plan, on retrouve, accentuées encore, les insuffisances reprochées dans le passé.

L'orateur fait remarquer que tous les moyens financiers à disposition, ne sont pas utilisés, en effet, en 2005, a été dépensé 7.924.341 euros, alors que les moyens qui avaient été votés pour le P.D.I. étaient de 9.137.476 euros, ce qui interdit absolument de mettre en cause les insuffisances de l'Etat.

L'orateur constate que la moyenne des "R.M.istes" contractualisés à Paris se situe autour d'un tiers, ce qui n'est pas très brillant.

L'orateur relève que les chiffres du chômage à Paris tels que les communique la Ville indiquent une embellie. L'orateur s'interroge sur le fait de savoir comment, si cette embellie de l'emploi à Paris est réelle, si les chiffres sont exacts, que les "R.M.istes" n'en bénéficient pas puisque leur taux d'accès à l'emploi reste extrêmement limité.

L'orateur estime que les résultats obtenus sont loin d'être supérieurs à ceux obtenus par l'ancienne majorité et souhaiterait un peu plus de modestie dans le bilan présenté.

L'orateur observe que certaines actions se rapprochent d'un simple affichage, par exemple, Paris compte actuellement 8.000 artistes au RMI et le PDI 2003-2004 annonçait que des efforts particuliers seraient faits pour eux, que l'on allait tenter de concrétiser les projets artistiques qu'ils pouvaient avoir, etc., or, la cellule d'appui qui leur est dédiée organise certes des permanences mensuelles, mais ceci ne l'a conduite qu'à examiner la situation de 700 allocataires.

L'orateur souhaite savoir si on se borne à regarder les dossiers, à les décompter et à les reclasser, sans faire quelque chose de plus concret en faveur des artistes au R.M.I. à Paris. L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne les femmes chefs d'une famille monoparentale qui ne peuvent trouver un emploi que si on met en place des moyens de garde d'enfants leur permettant de se libérer, il est prévu que les femmes au R.M.I., isolées et ayant charge d'enfants, bénéficieront d'aides qui devaient démarrer au deuxième trimestre 2006, alors que la majorité est en place depuis 2001.

L'orateur estime que du point de vue des entrées dans l'emploi, le sort des "R.M.istes" inscrits à l'Agence pour l'emploi est nettement plus favorable que ceux qui s'adressent aux services de la collectivité parisienne, il est vrai que l'Agence pour l'emploi dispose des moyens importants du plan "BORLOO".

L'orateur considère que c'est peut-être en raison de ces résultats décevants que pour la seconde année, la collectivité parisienne a engagé une privatisation des politiques d'insertion dans l'emploi puisqu'elle augmente le nombre de marchés publics conclus avec des partenaires privés pour assurer le parcours d'un certain nombre de "R.M.istes" vers l'insertion.

**Mme STIEVENARD**, présidente, rapporteure, indique que Mme Colombe BROSSEL et Mme Catherine GÉGOUT ont eu raison de resituer l'évolution du R.M.I. dans un contexte national puisque, si la France était prospère, avec une croissance dynamique, sans doute, y aurait-il moins de gens qui se trouvent dans ces situations de pauvreté.

L'orateur ajoute que les effectifs du R.M.I. ont progressé à Paris de 20 %, à compter de janvier 2003, en lien avec la réduction des droits à l'indemnisation du chômage.

L'orateur fait remarquer qu'en dépit des entrées massives, l'évolution du R.M.I. en 2005 a été plus favorable à Paris que dans le reste du pays, en effet, ce n'est pas un dispositif statique, il y a des flux de sortie, mais aussi d'entrée dans le R.M.I. et le but est de faire en sorte que le passage dans le R.M.I. soit le plus court possible, c'est pour cela que toute une palette d'actions avec un volet social important et un volet professionnel ont été mises en place.

L'orateur rappelle à Mme CATALA que l'enveloppe de crédit RMI s'élève à 54,5 millions d'euros et que des structures diverses et variées, notamment les espaces insertion ont été développées d'ailleurs ce PDI prévoit deux nouveaux Espaces insertion dans les 14e et 15e arrondissements et bientôt un autre, dans le 12e arrondissement.

L'orateur souligne que des mesures comme ce qui est fait en termes d'allocations logements pour les R.M.istes, la revalorisation du chèque mobilité pour le transport, l'accès facilité aux haltes-garderies, vont dans le sens d'une prise en compte globale de la personne.

L'orateur ajoute qu'une offre la plus dense possible en matière culturelle et sportive est visée.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne la gratuité des transports, une discussion est engagée au Syndicat des transports parisiens, à laquelle la collectivité parisienne participe et à laquelle elle contribue financièrement.

L'orateur fait observer qu'en termes de contractualisation, de contrats d'insertion signés, il y a eu un progrès sensible qui n'est pas suffisant, mais cependant passer de 12 %

de contrat d'insertion en 2001 à 1/3 en 2005 est un net progrès.

L'orateur indique qu'elle veut faire passer un message à l'opinion publique et à ceux qui embauchent pour dire qu'il existe un véritable vivier de compétences, d'expériences, de volontés chez les allocataires du R.M.I.

L'orateur ajoute qu'elle veille à ce que les crédits soient consommés, il y a une très forte mobilisation des crédits du R.M.I., alors que par le passé, à peine la moitié était consommée.

**M. SAUTTER**, vice-président, rapporteur, indique à Mme CATALA, qu'il y a une sorte d'effet déversoir soit fortuit, soit organisé par l'Etat, qui consiste, en durcissant les conditions des allocations chômage, à sortir des personnes des statistiques du chômage pour les contraindre à s'inscrire au R.M.I.

L'orateur fait remarquer qu'en ce qui concerne les contrats aidés, la situation est telle que le Maire de Paris a écrit au Ministre BORLOO, il était prévu que 6.200 R.M.istes bénéficieraient de contrats aidés, c'était un engagement contractuel avec l'Etat et seulement 2.200 en ont bénéficié. L'orateur soupçonne que des instructions nationales, peut-être verbales, visent à diminuer à toute force les statistiques du chômage, c'est-à-dire à ne s'occuper que des 40 % des R.M.Istes inscrits à l'A.N.P.E. et à laisser de côté les 60 % de R.M.Istes qui n'y sont pas inscrits.

**Mme CATALA** estime que c'est un argument pitoyable.

**M. SAUTTER**, vice-président, rapporteur, indique qu'il l'assume.

L'orateur souligne qu'il n'a pas une confiance totale dans les engagements que peut prendre l'Etat qui, au fil des jours, des semaines, des mois, des ministres, peuvent fluctuer, ce qui est tout à fait préoccupant, et la conséquence concrète est que lors du prochain Conseil où seront examinés les comptes de l'année 2005, il y aura une bonne et une mauvaise nouvelle.

L'orateur indique que la bonne nouvelle est que la collectivité parisienne a dépensé en 2005 la quasi-totalité des crédits du Plan départemental d'insertion tels qu'ils avaient été votés par le Conseil de Paris, et qu'il est disposé à comparer pour l'année 2006 et l'année 2000 ce qui était prévu et ce qui a été dépensé. L'orateur ajoute que la mauvaise nouvelle, c'est qu'il manque 53 millions d'euros de prise en charge, alors que c'est prévu par la Constitution.

L'orateur indique que Mme STIEVENARD se bat comme une lionne dans le cadre de l'Association des Départements de France et il pense que sera proposé au Maire une initiative en juin pour que tous les Parisiens et toutes les Parisiennes soient pris à témoin de ce phénomène de déversoir des problèmes de déficit de l'Etat sur des collectivités locales.

L'orateur fait remarquer à Mme ATALLAH que sur les 54,5 millions d'euros du Plan départemental d'insertion, les deux tiers sont consacrés à l'insertion sociale et qu'il est d'accord avec elle et avec d'autres, et avec Mme DUBARRY, pour dire que, pour accéder à l'emploi, il faut d'abord se réinsérer dans la société et régler un certain nombre de problèmes personnels de logement, de santé, de formation en langues, et bien d'autres encore.

L'orateur fait observer à Mme DUBARRY que les régies de quartier ne sont pas du tout boudées, en mars 2001, il n'y avait qu'une régie de quartier dans le 20e arrondissement, il y aura neuf régies de quartier à la fin de l'année, l'objectif étant d'avoir une régie de quartier dans chacun des quartiers Politique de la Ville, d'ailleurs il y a déjà un projet de régie de quartier dans le 10e.

L'orateur estime qu'il n'y a pas de paradoxe à voir le chômage diminuer à Paris, de l'ordre de 13 % de mars 2005 à mars 2006, et voir le R.M.I. augmenter seulement de 4 %, alors que c'était 10 % l'année antérieure, c'est ce phénomène de déversoir qu'il a déjà évoqué.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne les artistes, il y a effectivement entre 6.000 et 8.000 artistes inscrits au R.M.I. et qu'un effort nouveau pour les soutenir est engagé ce qui constitue un véritable progrès.

L'orateur rappelle le retard qu'il a fallu rattraper car durant des années d'incurie on a laissé complètement à l'abandon des personnes qui percevaient le R.M.I. tranquillement chaque mois sans que l'on s'occupe aucunement de leur insertion.

L'orateur estime que 5.500 R.M.istes ramenés à l'emploi en 2005, c'est quelque chose dont il faut féliciter les personnels de la ville, les associations et tous ceux qui y ont contribué.

**Mme STIEVENARD**, présidente, indique que l'objectif est encore plus ambitieux pour l'année qui vient, puisqu'il a été fixé à 6.500 au moins.

**Mme STAMBOULI**, vice-présidente, rapporteure, indique que le chiffre cité par

Mme CATALA sur le Plan départemental d'insertion correspond au total des structures, en effet, 9 millions d'euros pour financer l'ouverture des espaces d'insertion et presque 8 millions ont été dépensés parce que les locaux ont été trouvés, mais les travaux sont en cours en 2006.

L'orateur souligne que la dépense prévue pour ce Plan départemental d'insertion s'élève à plus de 54 millions d'euros.

L'orateur fait remarquer à Mme CATALA, en ce qui concerne les contrats d'insertion, que 33 % de contrat d'insertion signés, c'est le double, de ce qui était fait sous la précédente mandature alors que la masse d'allocataires du RMI a énormément progressé.

L'orateur ajoute que le taux de personnes en contact avec les services est de 43 % d'allocataires du R.M.I., c'est-à-dire presque une personne sur deux.

L'orateur rappelle que lorsque ont été lancées les opérations de recontact des allocataires du R.M.I., certains étaient au RMI depuis 1988 et n'avaient jamais été vus par un travailleur social, mais cela a abouti à 55 % de contrats d'insertion conclus.

L'orateur indique que la cellule Appui artistes a examiné 700 allocataires avec pour mission d'aider les travailleurs sociaux à trouver des orientations, des propositions et elle n'a pas pour vocation de recevoir 8.000 personnes d'ailleurs 165.000 euros ont été dépensés cette année, pour cette cellule et elle n'aurait pas les moyens humains de voir 8.000 personnes, ce sont les services qui les voient avec l'aide de cette cellule "appui artistes" qui a été renforcée et qui est toujours soutenue par le Département. L'orateur fait remarquer que les artistes qui basculent dans le RMI sont nombreux du fait du protocole d'accord proposé par l'Etat en ce qui concerne les statuts des intermittents du spectacle.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne les gardes d'enfants, la situation existant en 2001 était une pénurie de places en crèches et en haltes-garderies pour l'ensemble des Parisiens et, de ce fait, il est difficile d'arriver à trouver en urgence des places pour les personnes qui reprennent un stage de formation ou un emploi, mais un financement a été prévu et une convention a été conclue avec les haltes-garderies de la Ville de Paris pour réserver un quota de places à des femmes qui doivent reprendre en urgence un emploi.

L'orateur note que l'on annonce beaucoup de projets à destination des personnes qui travaillent et qui sont sans domicile mais il a fallu attendre 2006 pour s'apercevoir que les gens qui fréquentent les centres d'urgence, pour une grande partie, travaillent et sont dans la précarité totale alors que ces chiffres sont connus depuis longtemps puisque l'INSEE, déjà en 2001, avait pointé le même chiffre de 16 % de personnes dans les centres d'urgence qui ont un emploi, sans parler des expulsions locatives qui continuent sur Paris et qui pèsent sur la situation sociale.

L'orateur estime que voir le nombre d'allocataires du R.M.I. augmenter ne peut pas s'expliquer sans un contexte socio-économique global, national, et de ce fait, il faut continuer à se battre pour que sur le plan de la politique sociale la régression cesse.

**Mme STIEVENARD**, présidente, attire l'attention sur le fait que lors de la séance de juin sera évoqué le compte administratif et les chiffres du RMI.

L'orateur regrette que les collègues de Mme CATALA ne viennent pas aux réunions du Comité départemental d'Insertion car c'est le lieu où on recueille le plus d'informations, ce qui, ensuite, permet au moins de discuter sur les bons chiffres.

**Mme CATALA** rappelle que la reprise de contact avec les allocataires entrés dans le R.M.I., dès l'origine, année par année, a commencé en 1996, ce n'est pas nouveau.

L'orateur indique que, concernant les chiffres, elle a pris les chiffres portant sur les structures, mais elle constate la même insuffisance des dépenses pour ce qui est du total des crédits affectés au P.D.I.

**Mme STIEVENARD**, présidente, indique qu'elle ne peut laisser dire cela puisque c'est faux et propose de regarder, chiffres en main, l'exécution de 2005 où la quasi-totalité des crédits a été utilisée.

---

**2006, DPE 67 G - DASES 191 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer la convention relative aux conditions de participation financière des délégataires du service public de distribution d'eau au FSL.**

**Mme GEGOUT** rappelle que des conventions avaient été passées avec les distributeurs qui définissaient leur participation au fonds de solidarité eau qui permet de prendre en charge les impayés d'eau, si la personne fait partie des publics qui ont accès au F.S.L.

L'orateur précise qu'un comité pluraliste a été mis en place pour suivre la mise en œuvre de l'abonnement individualisé, ainsi que la mise en œuvre des dispositions sociales qui avaient été prévues dans le règlement municipal en cas d'impayés d'eau, ce comité a tenu sa première réunion, ces derniers jours.

L'orateur estime quant aux dispositions sociales, que cela a été une bonne chose de les prendre puisque les distributeurs ont pris les mesures nécessaires pour appliquer les procédures qui étaient prévues en cas d'impayés et il semble que cela n'entraîne pas de difficultés majeures.

L'orateur note qu'à Paris, le nombre d'impayés reste modeste, du fait que ce sont des abonnements collectifs.

L'orateur, à ce stade, sous réserve d'informations plus complètes concernant des coupures d'eau éventuelles, se félicite de cette évolution de la situation qui paraît positive pour mettre à l'abri des personnes en difficulté sociale.

L'orateur indique qu'alors alors que la question du logement est proclamée cause nationale et définie comme une action prioritaire par le Gouvernement, le transfert de charges amené par la loi de 2004 se place dans la droite ligne du désengagement de l'Etat dans le secteur des politiques sociales en général et sur la question du logement en particulier, c'est-à-dire baisse des aides personnalisées au logement, diminution des aides aux associations, en particulier les aides à la médiation locative, à l'allocation logement temporaire, et, bien sûr, diminution constante des crédits du F.S.L.

L'orateur souligne que cette volonté de désengagement de l'Etat se traduit en matière de F.S.L. par l'inadéquation entre la faible compensation financière accordée au Département et les charges assumées par celui-ci, toujours plus lourdes pour la collectivité parisienne, d'ailleurs, Paris, déjà depuis deux ou trois ans a volontairement augmenté de façon unilatérale sa propre part dans le F.S.L.

L'orateur fait remarquer que Paris a déjà fait l'estimation d'un manque de moyens de 1,6 million d'euros suite au transfert de charges et à cela s'ajoute une charge de 3 à 6 millions supplémentaires afin que le Département puisse faire face à cette nouvelle obligation financière étendue à tous les fluides, électricité, énergie, téléphone, en plus des factures d'eau.

**Mme BARLIS** rappelle que depuis août 2004, le Département est seul en charge du Fonds solidarité logement, qui ne prend plus seulement en charge le loyer mais également la fourniture d'eau, d'énergie, de téléphone et d'aide à la médiation locative.

L'orateur ajoute que ce projet de délibération qui concerne la contribution financière des deux entreprises délégataires du service public de l'eau sur Paris pour un montant global de 150.000 euros afin d'abonder le F.S.L. intervient dans un contexte particulier, en effet, la loi SRU impose à Paris de donner la possibilité aux usagers de pouvoir obtenir des compteurs individuels donc en leur nom propre, or, un compteur individuel revient plus cher, cette participation au F.S.L. est susceptible d'évoluer à l'avenir, compte tenu de montants d'abonnement plus importants, il est donc prudent, comme le suggère le projet de délibération, de prévoir une réévaluation annuelle.

L'orateur félicite Mme CONSTANTIN d'avoir mis en place un comité d'évaluation qui, durant 3 ans, va suivre cette mise en place de l'individualisation des compteurs même si, pour le moment, seuls 3 immeubles sont passés aux compteurs individuels.

L'orateur souligne qu'il faut être vigilant car l'eau est un bien trop précieux pour que des foyers en soient privés à cause de leur situation sociale.

**Mme STIEVENARD**, présidente, indique qu'un nouveau règlement du F.S.L. sera présenté en séance à l'automne qui inclura les aides d'énergie.

**Mme CONSTANTIN**, rapporteure, rappelle qu'il s'agit de permettre aux deux distributeurs d'eau délégataires de la Ville de Paris de verser une contribution financière au F.S.L. : 100.000 euros par an pour la Compagnie des Eaux de Paris et 50.000 euros par an pour Eaux et Force -Parisienne des Eaux, ces fonds sont destinés à apporter des aides individuelles aux Parisiens les plus démunis éligibles au F.S.L.

L'orateur ajoute que ce montant de contribution a été arrêté en 2003 lors des négociations menées avec les distributeurs et est actualisé chaque année, au cas où il s'avèrerait dépassé, la convention prévoit que des aides puissent être apportées au-delà.

L'orateur précise qu'une démarche de conciliation, négociée aussi avec la Ville de Paris, est prévue pour trouver des solutions d'étalement et des facilités de paiement et éviter ainsi le report automatique des impayés d'eau sur le F.S.L., tout ceci, avec le maintien d'une

stricte confidentialité comme l'ensemble des aides sociales parisiennes.

L'orateur espère ainsi avancer vers un droit à l'eau pour tous et souscrit totalement aux demandes à savoir que les droits des locataires soient bien traités à égalité avec les droits des copropriétaires.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 67 G – DASES 191 G.

Il est adopté.

---

**2006, DVD 92 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec M. le Maire de Paris une convention pour la mise en oeuvre du contrat particulier entre le Département de Paris et la Région d'Ile-de-France pour ce qui concerne l'aménagement de l'avenue de la Porte-de-Vincennes (12e et 20e) au titre de la requalification urbaine de portes extérieures.**

**M. NAJDOVSKI** salue la concrétisation de ce premier grand projet dans le secteur G.P.R.U. de la porte de Vincennes.

L'orateur indique que depuis 2002, une concertation régulière a été menée localement et la forte demande exprimée par les conseils de quartier de suppression des stations-service sur les terre-pleins de l'avenue a été entendue et le départ de ces stations autorisera un réaménagement global de l'avenue en faveur des déplacements des piétons et des cyclistes, par ailleurs, la circulation des bus et taxis sera améliorée par la création de couloirs séparés et les traversées des piétons seront grandement améliorées par la création de deux nouveaux passages piétons de part et d'autre de l'échangeur de la porte de Vincennes.

L'orateur fait remarquer que l'aménagement de l'avenue de la porte de Vincennes, en supprimant les contre-allées pour y aménager des jardins, supprime du stationnement dans un secteur qui est déjà déficitaire, aussi il a été proposé aux habitants de créer du stationnement résidentiel par la mise à sens unique du boulevard Carnot et la mise en épi du stationnement, ce qui permettra de créer 36 places nettes de stationnement de surface.

---

(M. SAUTTER, vice-président, remplace Mme STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

---

L'orateur précise que sur l'échangeur de la porte de Vincennes, l'anneau central sera fermé à la circulation et végétalisé, les trottoirs élargis de manière à favoriser les déplacements des piétons et les échanges entre Paris et Saint-Mandé. L'orateur indique que lors de la dernière réunion publique organisée par la mairie du 12e, début avril 2006, des habitants ont exprimé une demande concernant le revêtement de l'échangeur qui est aujourd'hui en pavé et relativement bruyant, aussi, Michèle BLUMENTHAL présentera demain en Conseil municipal, le voeu qui a été adopté par le Conseil du 12e arrondissement pour qu'un revêtement anti-bruit soit appliqué sur l'échangeur de la porte de Vincennes.

**M. BAUPIN**, rapporteur, remercie M. NAJDOVSKI pour son intervention très positive dans laquelle il a rappelé l'ensemble de la concertation et les aspects positifs de ce projet qui est un grand projet de requalification urbaine dans un secteur qui le mérite largement et qui n'est qu'une première étape pour le G.P.R.U. de la porte de Vincennes.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne le stationnement résidentiel, le travail effectué boulevard Carnot a été évoqué mais il appelle l'attention sur le travail réalisé avec les bailleurs sociaux pour obtenir que dans un certain nombre d'immeubles les parkings où il y a des places vacantes puissent être accessibles pour les résidents à des tarifs préférentiels.

L'orateur précise qu'en ce qui concerne la question du revêtement antibruit, qui sera évoqué demain en séance du Conseil municipal, c'est évidemment une proposition intéressante sur laquelle la Direction de la Voirie est en train de travailler afin d'apporter des réponses qu'il espère positives.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 92 G.

Il est adopté.

---

**2006, DVD 135 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention relative aux conditions de mise en oeuvre par la R.A.T.P. d'un service de transport public de voyageur de type "ligne de bus de quartier" desservant le sud du 20e arrondissement dite la "Traverse de Charonne".**

**Mme BAUD** réitère sa proposition de mise en place dans le 15e arrondissement d'un bus de quartier, compte tenu de sa taille, de sa configuration géographique, de l'importance de sa population et de ses difficultés de desserte.

L'orateur fait remarquer que le 15e arrondissement, a deux lignes de bus dont les aménagements horaires et quotidiens de circulation deviennent de plus en plus nécessaires et indispensables : les lignes 42 et 88.

L'orateur indique qu'elle attend toujours la décision qui permettra à ces deux lignes de circuler plus tardivement le soir mais aussi le week-end, en effet, ces deux lignes desservent un hôpital et l'une d'elles est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'orateur souhaite que tout soit mis en œuvre pour la création des bus de quartier pour le 15e arrondissement mais aussi pour que les lignes 42 et 88 circulent plus tard le soir, les dimanches et les jours fériés et rappelle à cet effet la réponse des services de la Ville à la question orale posée lors du Conseil de Paris des 18 et 19 avril 2005, à savoir : "la Ville de Paris souhaite que l'ensemble des lignes de bus parisiennes puisse circuler le dimanche et en soirée, ce qui permettrait encore d'améliorer la desserte de l'H.E.G.P." toutefois, la Ville n'est pas à ce jour compétente en matière d'accroissement de l'offre car ce rôle revient au S.T.I.F.

L'orateur espère que la prochaine décentralisation du S.T.I.F. permet d'espérer des évolutions positives dans ce domaine à moyen terme.

**M. BAUPIN**, rapporteur, indique qu'en ce qui concerne les bus de quartier, tous les arrondissements voudraient des bus de quartier, en effet, le succès de la Traverse de Charonne et de celle de Bièvre Montsouris est tel qu'aujourd'hui c'est un véritable plébiscite pour ces lignes de bus qui apportent à la fois un service de transport mais aussi d'autres services de convivialité, de lien de quartiers qui sont très appréciés dans les secteurs concernés.

L'orateur fait observer que tout n'est pas possible tout de suite et qu'il a donc fallu mettre en place des critères en ce qui concerne les priorités notamment la desserte de quartiers qui sont aujourd'hui mal desservis par les réseaux lourds de transports collectifs, et donc plutôt des quartiers périphériques de la Ville.

L'orateur ajoute qu'il y a dans le 15e arrondissement des quartiers notamment les quartiers Georges Brassens et Brancion, qui peuvent correspondrent à de telles priorités et il est d'accord pour étudier cette proposition.

L'orateur fait remarquer qu'en ce qui concerne les lignes de bus régulières, la décentralisation des transports collectifs a enfin été obtenue et donc enfin la capacité pour les collectivités locales de pouvoir mener une politique en faveur de l'augmentation de l'offre de transport collectif, et Paris souhaite que, dès l'année 2006, un certain nombre de lignes de bus soient renforcées de façon très significative d'autant que le budget que le S.T.I.F. a adopté pour cette année 2006 permet de tels renforcements rapidement, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des lignes de bus Mobilien, le fonctionnement des lignes de bus en soirée et le dimanche.

L'orateur souligne que la ligne 42, a été retenue par la Ville comme étant une ligne prioritaire, il reste à en discuter avec le S.T.I.F. mais il a bon espoir que dès la fin de l'année 2006, on puisse avoir un renforcement en soirée et le dimanche pour cette ligne 42.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 135 G.

Il est adopté.

---

**2006, DASES 114 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer les avenants 2006 aux conventions triennales des 15 "Points Paris Emeraude" et les conventions "Points Paris Emeraude" / Centres locaux d'information et de coordination.**

**Mme FORETTE** estime que différentes menaces sanitaires ont fait prendre conscience aux Parisiens de l'isolement de certaines personnes âgées vulnérables, de l'insuffisance de repérage des situations dites à risques, de l'absence de dispositifs d'alerte de proximité et surtout de l'absence de vraie coordination médico-sociale et de réseaux ville-hôpital.

L'orateur indique que les renouvellements proposés ne sont pas une action véritablement de progrès car les P.P.E. mis en place par Marie-Thérèse HERMANGE font un bon travail d'accueil et d'information des personnes âgées et de leur entourage, de mise en réseau des acteurs du champ de la gérontologie mais avec des moyens très clairement insuffisants, c'est-à-dire très souvent deux permanents seulement dont le coordinateur, d'ailleurs les différents rapports analysant les dysfonctionnements ont tous proposé une amélioration du fonctionnement des C.L.I.C. par dotation de moyens suffisants, leur transformation en C.L.I.C. de type 3, leur médicalisation par la présence au moins d'une infirmière et la collaboration étroite avec les services de gériatrie support.

L'orateur fait remarquer que les projets des P.P.E. sont très clairs : passer de la seule information des personnes âgées à l'évaluation des besoins, l'élaboration et la mise en place du plan d'aide, le suivi et l'adaptation des services proposés en fonction de l'évolution, en concertation avec les partenaires de l'arrondissement, ces objectifs sont les missions d'un C.L.I.C. de type 3.

L'orateur ajoute que d'autres missions sont visées : l'élaboration d'un dispositif de prévention des situations de crise par la mise en place d'un dispositif de recensement des personnes vulnérables en lien avec les acteurs de proximité, les bailleurs sociaux et les comités de voisinage, et l'implication des professionnels de santé, la recherche de partenariats avec les hôpitaux, la prise en charge des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer sans compter la formation, l'évaluation qualité, la participation au Schéma gérontologique, l'aide aux aidants, l'adaptation du logement, etc.

L'orateur considère que ces projets sont malheureusement impossibles à mettre en œuvre avec les subventions proposées, seul huit des quinze C.L.I.C. sont des C.L.I.C. de type 3 or leur mission est véritablement de constituer l'articulation entre le domicile, la filière sanitaire et la filière médico-sociale.

L'orateur indique que l'amélioration de la filière gériatrique et de la filière médico-sociale ne peut être utile aux personnes fragiles que si, en permanence, les personnes âgées et leurs familles sont renseignées sur les possibilités d'aide à domicile, de places en institution, de possibilités d'hospitalisation si c'est nécessaire, c'est-à-dire de répondre immédiatement à leurs besoins, au sein d'une structure pivot qui soit au cœur des ressources disponibles.

L'orateur estime que les C.L.I.C. devraient avoir les moyens en personnel et en informatique pour répondre immédiatement à ces besoins or, ce n'est pas le cas avec les subventions proposées.

L'orateur estime que le maintien ou l'augmentation insuffisante des subventions proposées ne permettra en aucun cas au P.P.E. de remplir les objectifs indispensables à la coordination des actions, à l'information des bénéficiaires, bref, à une prise en charge digne des personnes âgées vulnérables de la Capitale, en particulier quant à leur rôle de pivot entre toutes les filières de soin.

**Mme HOFFMAN-RISPAL**, rapporteure, rappelle que l'effort du Département depuis 3 ans représente 65 % de moyens en plus.

L'orateur précise que "Points Paris Emeraude", ont été imaginés à titre expérimental et avant toute la France, à Paris dès 1999, mais en 2002, l'Etat annonce une grande réforme sur les C.L.I.C. avec beaucoup de moyens à la clef, puis, en 2004, on décentralise et, de ce fait, l'enveloppe de l'Etat, depuis 2004, est constante pourtant 2.300.000 euros y seront consacrés cette année, c'est-à-dire 65 % de budget en plus.

L'orateur estime que c'est un énorme effort d'autant que Mme FORETTE dit qu'il n'y a que deux coordinateurs aujourd'hui dans les "Points Paris Emeraude", mais un seul était présent en 2001, et aujourd'hui ils sont pratiquement trois partout.

L'orateur rappelle que le Schéma gérontologique est en préparation et qu'elle fera, dans ce cadre un certain nombre de propositions pour accentuer la visibilité de ces PPE car tous les Parisiens ne connaissent pas encore ces "Points Paris Emeraude".

L'orateur précise que la Dominic + 35, depuis 3 ans, donc ce ratio personnel au lit du malade, a considérablement baissé, plus personne n'arrive à avoir de moyens et tout le monde s'en plaint.

L'orateur indique qu'une enquête de repérage a été lancée dans le 14e et le 20e, pour essayer de trouver ces personnes très isolées mais beaucoup de personnes âgées ne veulent pas être repérées et même avec 10 personnes dans les "Points Paris Emeraude" cela ne changera rien.

L'orateur estime que la situation des personnes âgées est suffisamment importante pour que des moyens soient alloués, que le Département de Paris fait beaucoup et que l'Etat doit donc l'aider au maximum.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 114 G.

Il est adopté.

---

**2006, DASES 110 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle signée avec le Centre français de protection de l'enfance.**

**Mme BAUD** indique qu'elle soutient ce que fait le Centre français de protection de l'enfance et souligne l'importance que représente le soutien financier fixé par ces conventions entre le Département de Paris et le Centre français de protection de l'enfance qui organise le parrainage d'enfants en difficulté ainsi que le fonctionnement d'une crèche familiale, d'un club de prévention et d'un centre d'accueil et d'orientation.

L'orateur ajoute que cette association permet aussi de canaliser de nombreux jeunes en difficulté scolaire, matérielles ou psychologiques, ce qui contribue à éviter tant de la délinquance que des tentatives de suicide.

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rapporteure, remercie Mme BAUD de son soutien au C.F.P.E., qui est une association qui a une pratique très ancienne du parrainage.

L'orateur ajoute qu'il y a eu environ 70 parrainages en 2005, soit légèrement plus que les deux années précédentes et qu'elle est tout à fait satisfaite de cette collaboration qu'elle souhaite même voir amplifiée parce qu'il est évident que pour les jeunes qui sont suivis, c'est un apport tout à fait positif, qui évite parfois des solutions de placement qui sont beaucoup plus intrusives.

L'orateur estime que l'extension des parrainages à des enfants plus grands ou des mineurs isolés étrangers, par exemple, ou dans les centres maternels, auprès des enfants et des mamans, ne présenterait que des avantages.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 110 G.

Il est adopté.

---

**2006, DASES 165 G - Programme "Ville Vie Vacances 2006" : attribution de participations financières à 95 associations pour un montant global de 310.000 euros.**

**Mme CAPELLE** rappelle son attachement aux programmes "Ville Vie Vacances".

L'orateur signale une baisse de 33 % des inscrits pour les bases nautiques qui seront prises en charge par la Préfecture de police et souhaitait avoir des éléments de réponse à cette baisse.

**Mme DUBARRY** indique qu'elle soutient les programmes VVV et se félicite qu'une attention particulière ait été apportée aux jeunes filles qui étaient jusqu'alors trop souvent exclues des activités proposées.

L'orateur fait remarquer que le programme VVV est nécessairement un programme transversal à plusieurs politiques : jeunesse, prévention primaire, prévention de la délinquance, politique de la Ville et, une coordination, réunissant les différents services concernés, est à même de donner une vision globale des actions menées sur l'ensemble du territoire parisien néanmoins cette vision globale que les services ont maintenant n'est pas possible pour les élus qui votent aujourd'hui le volet D.A.S.E.S. du programme V.V.V. et qui, tout au long de l'année, voteront de ci, de là, une délibération de la D.P.P., une délibération de la D.P.V.I., une délibération de la D.J.S., etc.

L'orateur s'inquiète que le budget n'augmente pas depuis 2003, en tout cas en ce qui concerne le volet D.A.S.E.S or, dans le même temps, le nombre d'associations sollicitant des financements est en augmentation ce qui pose la question de la qualité des actions retenues.

L'orateur fait remarquer que les VVV sont mis en place pour les périodes de vacances scolaires, or, de plus en plus souvent, les collégiens, pour cause de brevet, et les lycéens, pour cause de Bac, sont en vacances parfois dès début juin et la collectivité parisienne n'a aucune activité à leur proposer pendant quasiment un long mois.

L'orateur souhaiterait que cette question fasse l'objet d'une recherche de solution adaptée en concertation avec les partenaires qui sont déjà impliqués dans les arrondissements et dans les actions V.V.V.

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rapporteure, rappelle que, sur le volet des actions proposées par la D.A.S.E.S., en 2000, cela représentait 58 associations subventionnées avec un budget de 148.000

euros environ, et maintenant 95 associations avec un budget de 310.000 euros.

L'orateur concède qu'il y a un besoin de visibilité plus grand et sans doute est-il souhaitable que soit présentée en séance du Conseil de Paris la globalité de cette action.

L'orateur ajoute qu'elle va regarder du côté de la Préfecture de police par rapport aux questions posées et lors de la prochaine séance plénière prévue en juin de la cellule technique des réponses pourront être données.

L'orateur indique que sur la question du mois de juin, le souci de couvrir la quatrième semaine de juin est à l'étude.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 165 G.

Il est adopté.

---

**2006, DASES 167 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer, d'une part, une convention au titre de l'animation globale avec l'association "13 pour tous", de fixer la participation financière du Département de Paris au démarrage du Centre social porté par l'association pour l'année en cours et, d'autre part, de conclure une convention au titre de l'animation prévention précoce avec cette association.**

**M. VUILLERMOZ** rappelle que l'association "13 pour tous" qui sollicite le Département pour soutenir l'émergence d'un centre social dans le quartier des Olympiades a montré, à travers un gros travail de diagnostic socio-urbain, la nécessité de disposer dans ce quartier d'un espace de rencontre et d'animation sociale capable d'organiser les solidarités et les partenariats locaux.

L'orateur estime que cela permettra de pallier le manque de services sociaux de proximité qui est une des caractéristiques de ce quartier et il sera créateur de lien, comme tout centre social, et permettra aux associations locales de réinvestir la Dalle de Olympiades qu'un certain nombre d'entre elles avaient dû quitter faute de locaux.

L'orateur ajoute que ce lieu de rencontre et d'échange permettra la mise en place de partenariats divers et notamment avec l'antenne jeunes qui accueille de nombreux jeunes en difficulté scolaire, c'est donc une très bonne chose.

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rapporteure, remercie M. VUILLERMOZ de son appui ainsi que de l'appui de l'ensemble des élus du 13e arrondissement et rappelle qu'il y avait 20 centres sociaux en début de mandature et 28 aujourd'hui.

L'orateur ajoute que l'association "13 pour tous" vient d'obtenir un prêt agrément de la Caisse d'Allocations familiales, qu'elle est en cours de recrutement de son chargé de mission et qu'elle effectue des travaux pour intégrer, à la rentrée prochaine, son implantation sur la dalle des Olympiades dans des locaux partagés avec l'antenne jeunes.

L'orateur se réjouit de l'ouverture de ce centre qui correspond à un besoin énorme du quartier et qui va éviter que des jeunes soient livrés à eux-mêmes.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 167 G.

Il est adopté.

---

**Vœu n° 3 G déposé par le groupe socialiste et radical de gauche relatif à l'association "Soleil".**

**M. BLOCHE** rappelle que l'association "Soleil" qui a été créée il y a une douzaine d'années, est une association très présente dans la vie associative du 12e arrondissement et au-delà puisqu'elle a développé un certain nombre d'activités, notamment dans le domaine de la prévention spécialisée et en direction des adolescents.

L'orateur ajoute que cette association porte un projet passionnant de photothèque des jeunes Parisiens qui permet à la fois de combiner un travail de prévention et un travail culturel dans ses dimensions patrimoniales et en l'occurrence c'est du patrimoine de Paris dont il s'agit, de plus, cette association a mis en place un site Internet et possède sa propre maison d'édition.

L'orateur indique que cette association souffre depuis déjà un certain temps d'un déficit financier chronique qui, à la longue, met gravement en péril son avenir.

L'orateur souhaite qu'une subvention exceptionnelle de 50.000 euros puisse être attribuée, uniquement pour l'année 2006, à l'association "Soleil".

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rappelle que l'association "Soleil" est financée régulièrement par le Département, au même

titre que d'autres clubs de prévention, puisqu'il y a une subvention accordée de 531.000 euros, le budget est quasiment en équilibre avec un léger déficit de 413 euros.

L'orateur indique que l'association a développé un projet de photothèque qui fonctionne très bien et qui présente beaucoup d'intérêt pour les jeunes et aussi pour les habitants du quartier qui font don de leurs photographies personnelles et a créé une structure spécifique pour la gestion de la photothèque, c'est donc une nouvelle association qui gère et exploite ce fonds photographique.

L'orateur fait observer que la demande de subvention pose une difficulté juridique, dans la mesure où une grande part de ces activités entre désormais dans le champ concurrentiel et se trouve donc non éligible à une subvention.

L'orateur suggère à M. BLOCHE de bien vouloir retirer son vœu, vu qu'une réflexion est en cours entre l'association et la collectivité parisienne pour aboutir à une solution.

**M. BLOCHE** se déclare très heureux que ce dialogue constructif soit engagé et que des solutions respectant le droit soient étudiées.

L'orateur propose, vu que l'association "Soleil" essaye de développer une dimension nouvelle de ses activités dans le domaine éducatif de bien vouloir sensibiliser M. FERRAND à ce nouveau pan d'activité de cette association.

L'orateur indique que compte tenu des éléments donnés par Mme STIEVENARD, il retire le vœu n° 3 G.

---

**2006, DLH 4 G - Mise en place d'un Observatoire pluraliste du logement et de l'habitat à Paris et création de son comité d'orientation.**

**M. GATIGNON** estime que la création de cet observatoire du logement constitue une étape essentielle vers la transparence, la connaissance du parc et de la situation du logement à Paris.

L'orateur rappelle que la collectivité parisienne a engagé de nombreux chantiers : plus de 18.000 logements ont été financés depuis le début de la mandature, dont 8.000 rachetés dans des immeubles découpés, la résorption de l'habitat insalubre est en vue, la transparence dans les attributions a progressé et progresse encore et la collectivité parisienne ne cesse d'améliorer son action grâce à un meilleur contrôle des instruments que sont les sociétés d'économie mixte.

L'orateur considère que quelle que soit l'efficacité indéniable de cette politique, tous les problèmes du logement ne sont pas résolus et la création de cet observatoire pluraliste permettra de suivre l'évolution des parcs publics et privés, des prix, de la construction, des congés pour vente, de ce fait, il permettra, en autorisant une meilleure réactivité, des progrès considérables en termes de transparence, de démocratie et d'efficacité.

**M. COMBROUZE** rappelle qu'un peu plus de 18.000 logements ont été financés par la Ville depuis 2001, dont 29 % de constructions neuves, 32 % d'acquisitions suite à des réhabilitations lourdes et 39 % d'acquisitions conventionnement en particulier pour éviter les ventes à la découpe quand cela était possible.

L'orateur constate qu'aujourd'hui, existe un équilibre relatif des programmes lancés mais un déséquilibre dans les livraisons constatées, en effet, avec un peu moins de 12.000 logements, 60 % livrés à la fin 2005, mais seulement 15 % de ces livraisons correspondent à des constructions neuves, 18 % relevant de réhabilitations lourdes, ce qui est loin du tiers de logements neufs, mais peut se comprendre eu égard aux délais nécessaires.

L'orateur fait remarquer que ces constructions neuves se concentrent essentiellement dans le nord-est de la Capitale.

L'orateur constate que la répartition territoriale des programmes financés entre 2001 et 2005 ne parvient pas encore à corriger les très fortes inégalités territoriales qui marquent le logement social à Paris puisque 14 arrondissements ont une part de logements sociaux inférieure à 20 % de leur parc, que seulement 6 arrondissements situés dans le nord et dans l'est parisien ont une part de logement social supérieure à 20 %, que 2 arrondissements -les 12e et 14e- entre 20 et 25 %, et 3 arrondissements -le 13e, le 19e et le 20e- accueillent plus de 30 %, respectivement des logements sociaux de leur parc de logement.

L'orateur précise que la typologie des logements suit une répartition : 50 % de PLUS, 30 % P.L.S., 19 % de P.L.A.-I qui est correcte.

L'orateur estime que l'évaluation des effets des premières années de ce bilan montre qu'il faut redoubler d'efforts pour aller au-delà de

4.000 logements sociaux supplémentaires par an.

L'orateur considère que les missions de l'observatoire doivent être entendues largement pour couvrir l'ensemble des données relatives à l'habitat en incluant bien les informations nécessaires à la compréhension des mécanismes fonciers et financiers qui participent tant de la rareté que des prix élevés de l'offre de logements dans la Capitale, par exemple, la question des logements vides doit fait l'objet d'une étude afin de disposer d'un référentiel commun et de décider en connaissance de cause des moyens les plus appropriés pour y remédier.

L'orateur souligne l'intérêt des études thématiques permettant de disposer des visions prospectives et suggère que des comparaisons soient faites avec les situations des villes européennes ou encore les échanges des données sur la situation de l'agglomération francilienne pourraient utilement contribuer à ce travail.

L'orateur suggère que l'observatoire procède à des auditions des acteurs économiques et sociaux dans leur diversité, notamment les organisations syndicales de salariés qui ont été très largement dépossédées du contrôle de 1 % ou encore les responsables de grands services publics, comme l'A.P.-H.P., qui doivent répondre aujourd'hui au besoin de logement de leurs salariés à proximité de leur lieu de travail puisque sur plus de 1,5 million de salariés, 500.000 seulement peuvent habiter Paris.

**M. LEGARET** estime que le Conseil a déjà créé beaucoup d'observatoires au cours des mois et des années passées et avant d'en créer un supplémentaire, le premier devoir est de se demander à quoi cela peut bien servir.

L'orateur rappelle qu'il avait d'ailleurs suggéré, par un voeu concret, un observatoire des observatoires parce qu'il pense que le besoin s'en fait cruellement sentir.

L'orateur indique qu'il ne voit que des avantages, à ce qu'un observatoire pluraliste se mette d'accord sur de vrais chiffres et que l'on arrête ces batailles de chiffres qui sont vraiment le degré 0 du débat politique et souhaite que tous les représentants des groupes puissent participer à cet effort collectif.

L'orateur souhaite que la représentation proportionnelle des groupes soit équitable, cela signifie que s'il y a 6 conseillers de Paris, le groupe UMP doit avoir 2 représentants, par ailleurs, il faut, au moment de l'installation, pouvoir avoir un vrai débat sur les moyens d'investigation, de contrôle dont vont pouvoir disposer les élus, en clair, le groupe UMP est heureux de participer à ce travail mais il ne s'agit en aucun cas d'être les otages et de valider des chiffres sur lesquels il n'aura pas tous les moyens d'investigation et de contrôle.

L'orateur indique que si ces conditions peuvent être valablement remplies avec des réponses parfaitement claires de l'Exécutif, il va de soi que le groupe UMP participera aux travaux de cet observatoire, en espérant qu'une fois pour toutes les chiffres et les statistiques qui seront validés ne se prêteront plus à des polémiques inutiles, improductives et très mal jugées par les Parisiens.

**M. MANO**, rapporteur, considère que cet observatoire est un outil indispensable afin d'avoir à la disposition des élus un groupe technique composé de l'ensemble des acteurs professionnels du secteur.

L'orateur précise que ce ne sera pas un lieu de polémiques, ce sera un outil à la disposition de l'ensemble des élus pour les aider à prendre des décisions pour le service des Parisiens et l'ensemble des membres qui accepteront d'y siéger ne seront pas là pour faire de la polémique, mais bien pour aider les élus dans la responsabilité qui est la leur, et le secteur privé, d'ailleurs, parce que les investisseurs privés venant sur le marché parisien ont tout autant intérêt que les élus à connaître les perspectives en la matière et les besoins.

L'orateur ajoute qu'il a entendu la demande de M. LEGARET et propose qu'un amendement soit déposé et qu'au lieu de six conseillers de Paris, les services enregistrent que c'est sept conseillers de Paris qui est soumis à délibération, cela permettra d'avoir la représentation qui incombe au groupe UMP, a priori sans aucune difficulté de la part de l'Exécutif.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 4 G, avec un amendement verbal de M. MANO, substituant sept représentants des élus parisiens aux six qui figurent dans le texte écrit.

Il est adopté.

---

**Adoption par un vote global d'approbation des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. SAUTTER**, président, propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de

délibération qui n'ont fait l'objet d'aucune inscription.

Ils sont adoptés.

---

**Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.**

**M. SAUTTER**, président, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans l'organisme suivant :

Comité d'orientation de l'Observatoire du logement et de l'habitat à Paris (R. 5G) :

- M. Pierre GATIGNON ;
- M. René DUTREY ;
- M. Jacques DAGUENET :
- Mme Liliane CAPELLE ;
- M. Claude GOASGUEN ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- M. Eric AZIERE.

Les candidatures sont adoptées (2006, R. 5 G).

---

**Clôture de la séance.**

La séance est levée à 19 h 20.

-*-*-*-*-*-*-*-*-

**Votes spécifiques.**

Christian SAUTTER

ne prend pas part au vote sur les projets de délibération : DDEE 32 G, DDEE 33 G, DDEE 28 G.

Mireille FLAM
Isabelle GUIROUS-MORIN
René LE GOFF
Geneviève BERTRAND

ne prennent pas part aux vote sur le projet de délibération DDEE 11 G.

**Question de la séance du Conseil de Paris du lundi 15 mai 2006 siégeant en formation de Conseil général.**

**QOC 2006-1024 G Question de M. Jacques BOUTAULT** et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, relative aux réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED).

**Réponse** (M. Eric FERRAND) :

"Le décret n° 2005-1014 du 25 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école décrit l'ensemble des dispositifs et procédures ayant vocation à aider et soutenir les élèves, parmi lesquels les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (R.A.S.E.D.). Il ne remet aucunement en cause la mission et le fonctionnement de ces derniers.

Les termes de l'ultime alinéa de l'article 4-4 nouveau du décret du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (modifié par l'article 5 du décret du 24 août 2005 précité) sont à l'origine de la confusion qui peut surgir à la lecture du nouveau décret en ce sens où sont employés les termes "réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficulté", dont l'acronyme correspond à celui des R.A.S.E.D., mais qui est en fait une expression désignant l'ensemble des actions d'aide et de soutien au sein des écoles.

La principale évolution juridique apportée par le décret du 24 août 2005 consiste à souligner que l'inspecteur chargé de la circonscription du premier degré assure la coordination de l'ensemble des actions menées au sein des écoles, au titre de l'aide et du soutien, par des personnels du premier degré qui ne sont pas dans les classes.

La circulaire interministérielle (Direction de l'Enseignement scolaire et Direction générale de l'Action sociale) n° 22202-113 du 30 avril 2002 relative aux dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans le premier degré reste le texte de référence en matière de fonctionnement des R.A.S.E.D. Elle définit expressément les missions des R.A.S.E.D. et leurs formes d'intervention et d'organisation.

Il convient de préciser que la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris finance (à hauteur de plus de 100.000 euros par an) les R.A.S.E.D., les crédits étant affectés aux inspecteurs chargés de circonscription."

-=-=-=-=-=-=-=-

**Membres présents :**

MM. Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, Mme Edwige ANTIER, MM. Jean-Louis ARAJOL, François ASSELINEAU, Mmes Marie-Thérèse ATALLAH, Danièle AUFFRAY, Clémentine AUTAIN, M. Eric AZIÈRE, Mmes Nicole AZZARO, Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, Véronique BALDINI, Violette BARANDA, MM. Jean-Charles BARDON, Didier BARIANI, Mmes Corine BARLIS, Dominique BAUD, M. Denis BAUPIN, Mme Geneviève BELLENGER, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, MM. Jean-François BLET, Serge BLISKO, Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Jack-Yves BOHBOT, Mme Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSSEL, MM. Michel BULTÉ, Christian CABROL, Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Christophe CARESCHE, Pierre CASTAGNOU, Mmes Nicole CATALA, Jeanne CHABAUD, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, Myriam CONSTANTIN, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Jacques DAGUENET, Claude DARGENT, Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Laurent DOMINATI, Mme Laurence DOUVIN, M. Tony DREYFUS, Melle Laurence DREYFUSS, Mmes Véronique DUBARRY, Martine DURLACH, MM. René DUTREY, José ESPINOSA, Eric FERRAND, Mme Mireille FLAM, M. François FLORES, Mme Françoise FORETTE, MM. Alexandre GALDIN, Yves GALLAND, Gilbert GANTIER, Sylvain GAREL, Pierre GATIGNON, Mmes Catherine GÉGOUT, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Philippe GOUJON, Mmes Marie-France GOURIOU, Moïra GUILMART, Isabelle GUIROUS-MORIN, M. Eric HÉLARD, Mmes Danièle HOFFMAN-RISPAL, Halima JEMNI, Anne KALCK, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Elisabeth LARRIEU, MM. Alain LE GARREC, René LE GOFF, Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, MM. Gérard LEBAN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Christophe LEKIEFFRE, Alain LHOSTIS, Mmes Laëtitia LOUIS, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Géraldine MARTIANO, Marie-Pierre MARTINET, Sophie MEYNAUD, MM. Alain MORELL, Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, M. Olivier PAGÈS, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Jean-François PERNIN, Bernard PONS, Mmes Danièle POURTAUD, Cécile RENSON, M. Gérard REY, Mmes Hélène RIMBERT, Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Mylène STAMBOULI, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mmes Claude-Annick TISSOT, Olga TROSTIANSKY, M. Jean VUILLERMOZ.

**Excusés :**

MM. David ASSOULINE, Jean-Yves AUTEXIER, Edouard BALLADUR, Jean-Pierre BECHTER, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Nicole BORVO, M. Xavier CHINAUD, Mme Roxane DECORTE, M. Jean DESESSARD, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mme Elisabeth de FRESQUET, MM. Jean-Pierre FRÉMONT, René GALY-DEJEAN, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, Mmes Anne HIDALGO, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, MM. Philippe LAFAY, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Roger MADEC, Daniel MARCOVITCH, Mmes Brigitte MARIANI, Sandrine MAZETIER, MM. Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Yves POZZO di BORGO, Pierre-Christian TAITTINGER, Jacques TOUBON, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT.

**Table des matières**

---

Adoption de comptes rendus. .....2

2006, DASES 176 G - Schéma directeur départemental pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées à Paris. .....2

Vœu n° 1 G déposé par Mme Marie-Thérèse ATALLAH et les membres du groupe "Les Verts" afin qu'une présentation du Schéma directeur et de la mise en place de la M.D.P.H. soit effectuée dans le cadre de réunion publique organisée dans chaque mairie d'arrondissement.....2

2006, DAJ 4 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, et aux mandataires du département de Paris de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 10, 24 avril et 2 mai 2006. .....11

2006, DDEE 32 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "IMAGE MULTIMEDIA ET VIE NUMERIQUE PARIS REGION" prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2006. – Montant : 90.000 euros.12

2006, DDEE 11 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention annuelle avec l'association "Paris Initiatives Entreprises" (8e) prévoyant pour l'exercice 2006 l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 200.000 euros.....12

2006, DDEE 8 G - Missions locales pari-siennes - conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2006-2008.....13

Vœu n° 2 G déposé par le groupe communiste relatif au nombre de postes d'insertion affectés aux entreprises d'insertion. .....14

2006, DASES 207 G - DDEE 34 G - Communication relative au Programme départemental d'insertion adopté en Conseil départemental d'insertion du 24 avril 2006. .....15

2006, DPE 67 G - DASES 191 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer la convention relative aux conditions de participation financière des délégataires du service public de distribution d'eau au FSL.....20

2006, DVD 92 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec M. le Maire de Paris une convention pour la mise en oeuvre du contrat particulier entre le Département de Paris et la Région d'Ile-de-France pour ce qui concerne l'aménagement de l'avenue de la Porte-de-Vincennes (12e et 20e) au titre de la requalification urbaine de portes extérieures. ..... 22

2006, DVD 135 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention relative aux conditions de mise en oeuvre par la R.A.T.P. d'un service de transport public de voyageur de type "ligne de bus de quartier" desservant le sud du 20e arrondissement dite la "Traverse de Charonne"..... 23

2006, DASES 114 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer les avenants 2006 aux conventions triennales des 15 "Points Paris Emeraude" et les conventions "Points Paris Emeraude" / Centres locaux d'information et de coordination. ..... 23

2006, DASES 110 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle signée avec le Centre français de protection de l'enfance..... 25

2006, DASES 165 G - Programme "Ville Vie Vacances 2006" : attribution de participations financières à 95 associations pour un montant global de 310.000 euros..... 25

2006, DASES 167 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer, d'une part, une convention au titre de l'animation globale avec l'association "13 pour tous", de fixer la participation financière du Département de Paris au démarrage du Centre social porté par l'association pour l'année en cours et, d'autre part, de conclure une convention au titre de l'animation prévention précoce avec cette association..... 26

Vœu n° 3 G déposé par le groupe socialiste et radical de gauche relatif à l'association "Soleil"... 26

2006, DLH 4 G - Mise en place d'un Observatoire pluraliste du logement et de l'habitat à Paris et création de son comité d'orientation. ..... 27

Adoption par un vote global d'approbation des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. .....28

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme. .....29

Clôture de la séance. .....29

Votes spécifiques. .....30

Question de la séance du Conseil de Paris du lundi 15 mai 2006 siégeant en formation de Conseil général. .....31

Membres présents : .....32

Excusés : .....32